



Conseil de sécurité

Distr. générale
12 avril 2018
Français
Original : anglais

Lettre datée du 12 avril 2018 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Groupe d'experts sur le Soudan du Sud

Les membres du Groupe d'experts sur le Soudan du Sud, dont le mandat a été prorogé par la résolution [2353 \(2017\)](#) du Conseil de sécurité, ont l'honneur de vous faire tenir ci-joint le rapport final du Groupe, présenté en application du paragraphe 2 de la résolution [2353 \(2017\)](#).

Le rapport a été présenté le 14 mars 2018 au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [2206 \(2015\)](#) concernant le Soudan du Sud, qui l'examinera le 11 avril 2018.

Le Groupe d'experts vous serait reconnaissant de bien vouloir porter le texte de la présente lettre et du rapport à l'attention des membres du Conseil de sécurité et de le publier comme document du Conseil.

Le Coordonnateur du Groupe d'experts sur le Soudan du Sud
(Signé) Andrews **Atta-Asamoah**

(Signé) Andrei **Kolmakov**
Expert

(Signé) Anna **Oosterlinck**
Experte

(Signé) Klem **Ryan**
Expert

(Signé) Colin **Thomas-Jensen**
Expert



Rapport final du Groupe d'experts sur le Soudan du Sud

Résumé

Depuis la publication du rapport d'activité du Groupe d'experts sur le Soudan du Sud (S/2017/979), les caractéristiques du conflit précédemment décrites au Conseil de sécurité ont persisté dans certaines parties du pays, avec des conséquences humanitaires dramatiques. Les factions en guerre, en particulier les forces gouvernementales, utilisent les meurtres, les viols et autres formes de violences sexuelles, les déplacements forcés, les pillages systématiques et la destruction des moyens de subsistance et de villages entiers comme des tactiques de guerre. Le conflit revêt de plus en plus la forme de vagues récurrentes de brutalité contre les civils, contraints de quitter leur foyer et d'abandonner tout ce qu'ils possèdent, les affrontements exclusivement entre factions perdant du terrain.

Dans ce contexte, le Président, Salva Kiir, qui continue de consolider le pouvoir autour de lui pour se maintenir à son poste et préserver ses intérêts politiques et économiques, s'est entouré d'un groupe restreint de fidèles, partisans de la ligne dure, qui détiennent le pouvoir décisionnel du pays. Le Premier Vice-Président, Taban Deng Gai, s'est aussi efforcé de renforcer sa base de soutien et d'obtenir des gains militaires dans des zones contrôlées par l'Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition (APLS dans l'opposition)-faction Riek Machar, contribuant ainsi à étendre la guerre malgré l'Accord de cessation des hostilités négocié grâce à la médiation de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD).

Dans le même temps, le Gouvernement comme les groupes d'opposition entravent l'accès humanitaire aux populations vulnérables dans certaines parties du pays et continuent de s'accaparer les ressources destinées à l'aide dans le contexte d'une dégradation continue de la situation économique. Selon les enquêtes menées par le Groupe d'experts, l'extraction et l'usage impropre des ressources naturelles dans certaines parties du pays par les forces gouvernementales et l'APLS dans l'opposition-faction Machar accompagnent et facilitent la conduite des opérations militaires et l'enrichissement des élites politiques et militaires.

Bien que certains groupes d'opposition aient tenté de s'unir politiquement, ils restent divisés au niveau opérationnel et leur capacité de mener des opérations militaires est limitée. Dans ces conditions, le rapport de force reste en faveur du Gouvernement, qui est d'autant plus convaincu de la supériorité de la solution militaire sur un règlement négocié du conflit.

Les rivalités entre les alliances et les intérêts régionaux continuent de compromettre un consensus régional pour la paix au Soudan du Sud, incitant les parties belligérantes à rejeter les efforts de paix et à camper sur leur détermination à régler le conflit militairement. Toutefois, l'absence de volonté politique du Gouvernement a considérablement affaibli sa crédibilité internationale, y compris dans la région, où le Président Kiir compte sur le soutien du Président ougandais, Yoweri Museveni, et de l'Égypte.

La volonté politique de se joindre aux efforts de paix en cours étant absente et ni la région ni la communauté internationale n'exerçant de pressions suffisamment fermes, le Groupe d'experts est d'avis que la situation dans le pays va continuer à se détériorer, avec d'énormes conséquences sur le plan humanitaire et pour la sécurité dans la région.

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Généralités	4
A. Mandat et nomination	4
B. Méthode	4
C. Coopération avec les organisations internationales et autres parties prenantes	5
II. Résumé du conflit	5
III. Obstacles à la paix et à la réconciliation	7
A. Rapports de force au sein du Gouvernement provisoire d'union nationale	7
B. Fragmentation du paysage politique et militaire	9
C. Détérioration des relations entre les ethnies	10
D. Montée des tensions dans la région	11
IV. Violations du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme	13
A. Attaques visant des civils en raison de leur appartenance tribale	14
B. Violations des droits de l'enfant	16
C. Entraves aux missions humanitaires et attaques contre le personnel humanitaire	18
V. Sources de financement	23
A. Recettes pétrolières	23
B. Financement de groupes armés grâce aux recettes issues du bois d'œuvre	24
C. Sommes extorquées à la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud	25
VI. Armes	26
VII. Application du gel des avoirs et de l'interdiction de voyager	33
VIII. Conclusion	34
IX. Recommandations	35
Annexes*	
I. Table of correspondence	36
II. Conflict-related sexual violence	37
III. Response of First Vice-President Taban Deng Gai regarding recruitment of children by the Sudan People's Liberation Army in Opposition (Taban)	39
IV. Obstruction of humanitarian access	40
V. Case study: Taxation at checkpoints	42
VI. Case study: Loka plantation	44
VII. Letters to the Permanent Representative of China to the United Nations	47

* Les annexes sont distribuées uniquement dans la langue de l'original et n'ont pas été revues par les services d'édition.

I. Généralités

A. Mandat et nomination

1. Par sa résolution [2206 \(2015\)](#), le Conseil de sécurité a imposé un régime de sanctions visant des personnes et des entités qui participent au conflit au Soudan du Sud et créé un comité des sanctions (Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [2206 \(2015\)](#) concernant le Soudan du Sud). Le 1^{er} juillet 2015, le Comité a désigné six personnes devant faire l'objet des sanctions ciblées prévues par la résolution. En adoptant la résolution [2353 \(2017\)](#) le 24 mai 2017, le Conseil a renouvelé le régime de sanctions jusqu'au 31 mai 2018.

2. Lorsqu'il a institué le régime de sanctions, le Conseil de sécurité a décidé que les sanctions, notamment l'interdiction de voyager et le gel des avoirs, s'appliqueraient aux personnes ou aux entités que le Comité aurait désignées comme étant responsables ou complices d'activités ou de politiques faisant peser une menace sur la paix, la sécurité ou la stabilité au Soudan du Sud, ou comme ayant pris part, directement ou indirectement, à de telles activités ou politiques.

3. Le Conseil de sécurité a également créé un groupe d'experts (le Groupe d'experts sur le Soudan du Sud) auquel il a confié la mission de réunir et d'analyser toute information concernant l'application des dispositions de la résolution. Il peut s'agir d'informations pouvant servir à désigner des personnes ou entités à inscrire sur la liste ou d'informations concernant la fourniture, la vente ou le transfert d'armes et de matériel connexe et la fourniture d'assistance connexe, militaire ou autre, notamment par le truchement de réseaux de commerce illicite, aux personnes et entités qui sapent les processus politiques ou qui violent le droit international des droits de l'homme ou le droit international humanitaire. Par sa résolution [2353 \(2017\)](#), le Conseil a prorogé le mandat du Groupe d'experts jusqu'au 30 juin 2018.

4. Le 11 juillet 2017, le Secrétaire général, en consultation avec le Comité, a nommé les cinq membres du Groupe d'experts (voir [S/2017/594](#)) : un expert des questions régionales (Andrews Atta-Asamoah), un expert des ressources naturelles et des finances (Andrei Kolmakov), une experte des affaires humanitaires (Anna Oosterlinck), un coordonnateur et expert en armes (Klem Ryan) et un expert des groupes armés (Colin Thomas-Jensen). Le 16 février 2018, le Secrétariat a informé le Comité que M. Ryan avait présenté sa démission en tant que Coordonnateur du Groupe à compter du 15 février 2018, mais qu'il resterait expert en armes pour toute la durée du mandat du Groupe (jusqu'au 30 juin 2018).

5. Depuis la publication du rapport d'activité du Groupe d'experts du 20 novembre 2017 ([S/2017/979](#)), les membres du Groupe se sont rendus en Belgique, aux États-Unis d'Amérique, en Éthiopie, en Italie, au Kenya, en Ouganda, aux Pays-Bas et au Soudan du Sud.

B. Méthode

6. Le présent rapport se fonde sur des recherches et des entretiens menés par le Groupe d'experts entre octobre 2017 et février 2018, ainsi que sur des documents du Gouvernement sud-soudanais, des entités régionales, dont l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et l'Union africaine, et des organisations internationales s'intéressant aux questions relatives au Soudan du Sud. Il repose également sur les travaux antérieurs du Groupe d'experts, notamment les rapports publics et confidentiels présentés précédemment au Conseil de sécurité, des

centaines d'entretiens et de nombreux éléments d'information et de preuve recueillis auprès d'un large éventail de sources.

7. Le Groupe d'experts respecte les normes méthodologiques recommandées par le Groupe de travail informel du Conseil de sécurité sur les questions générales relatives aux sanctions dans son rapport de décembre 2006 (S/2006/997). Selon ces normes, il doit s'appuyer sur des documents vérifiés et authentiques, des éléments de preuve concrets et des observations faites directement sur le terrain, y compris des photographies chaque fois que possible. Il a corroboré l'ensemble des informations figurant dans le présent rapport au moyen de sources multiples et indépendantes afin de respecter le critère de preuve exigé.

8. Le Groupe d'experts a mené ses travaux dans la plus grande transparence et a été soucieux de respecter la confidentialité de ses sources si nécessaire. Lorsqu'une source est qualifiée de « confidentielle » ou que son nom ne figure pas expressément dans le rapport, c'est parce qu'il a estimé que la divulgation de l'identité de cette source risquait vraisemblablement de compromettre sa sécurité. Une source militaire confidentielle qualifiée d'« officier supérieur » ou de commandant est un militaire ayant un grade compris entre celui de lieutenant-colonel et celui de général de brigade. Une source militaire confidentielle qualifiée d'officier ou de commandant « de haut rang » a au minimum le grade de général de division. Un document est dit « confidentiel » lorsque sa divulgation pourrait mettre sa source en danger ou compromettre les enquêtes menées par le Groupe d'experts.

9. Pour réunir, examiner et analyser les informations relatives à la fourniture, à la vente ou au transfert d'armes et de matériel connexe, comme le Conseil de sécurité le lui a demandé dans sa résolution 2353 (2017), le Groupe d'experts s'est appuyé sur des inspections d'armes et de matériel, des photographies, d'autres preuves visuelles, des analyses de documents et des entretiens avec des sources ayant une connaissance directe des faits. En l'absence d'embargo sur les armes, il n'a pas été possible de procéder à des inspections officielles de stocks d'armes.

C. Coopération avec les organisations internationales et autres parties prenantes

10. S'il mène ses activités en toute indépendance par rapport aux organismes et aux institutions des Nations Unies, le Groupe d'experts tient néanmoins à exprimer ses remerciements aux responsables et au personnel de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS), au Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Soudan et le Soudan du Sud, ainsi qu'au personnel de l'Organisation des Nations Unies à Addis-Abeba, à Kampala et à Nairobi pour leur appui précieux.

11. Depuis le début de son mandat, le Groupe d'experts a adressé 30 courriers officiels à 22 États, organisations et autres entités et reçu 11 réponses dans lesquelles figuraient les renseignements demandés (voir annexe I du présent rapport).

II. Résumé du conflit

12. Depuis la publication du rapport d'activité (S/2017/979) du Groupe d'experts le 20 novembre 2017, les caractéristiques du conflit précédemment décrites au Conseil de sécurité ont persisté dans de nombreuses parties du Soudan du Sud, malgré la reprise de la mobilisation régionale qui a abouti à la signature de l'Accord sur la

cessation des hostilités, la protection des civils et l'accès humanitaire, le 21 décembre 2017 à Addis-Abeba¹.

13. Le conflit au Soudan du Sud est de plus en plus considéré comme l'une des pires crises humanitaires sévissant dans le monde, principalement alimentée par l'utilisation continue de la violence contre les civils par toutes les parties belligérantes. Les populations civiles des États de l'Équatoria, du Haut-Nil, du Jongleï, de l'Unité et du Bahr el-Ghazal occidental ont été les plus touchées par l'extrême violence, prises pour cibles en raison de leur origine ethnique ou de leur soutien supposé aux groupes d'opposition. Les factions en guerre, en particulier les forces gouvernementales, utilisent les meurtres, les viols et autres formes de violences sexuelles, les déplacements forcés, les pillages systématiques et la destruction des moyens de subsistance et de villages entiers comme des tactiques courantes de combat dans ces zones. Ainsi, le conflit ne se limite plus à une opposition entre groupes armés, mais revêt désormais la forme de vagues récurrentes de brutalité qui ciblent la population civile.

14. Les dimensions intra-ethniques du conflit se sont aggravées depuis le désaccord de mai 2017 entre le Président Kiir et le général Paul Malong Awan et la tentative du Vice-Premier Ministre Taban Deng Gai d'élargir sa base de soutien au groupe ethnique Nuer, qui a amené certaines communautés à se diviser entre ce dernier et Riek Machar. La tension entre Kiir et Malong a nettement contribué à renforcer les divisions existantes au sein des communautés Warrap, Aweil et Bor Dinka et a considérablement affaibli la base militaire et ethnique du Président dans ces communautés.

15. Dans un pays en plein chaos, le Président Kiir continue de resserrer son emprise. Pour ce faire, il s'est entouré d'un groupe restreint de fidèles détenant le pouvoir décisionnel (voir par. 20 ci-après).

16. Des représentants du Gouvernement et des groupes d'opposition entravent l'accès humanitaire aux populations vulnérables dans certaines parties du pays et cherchent en outre à s'accaparer les ressources d'aide dans le contexte de la dégradation continue de la situation économique. Se fondant sur les entretiens approfondis qu'il a menés avec de multiples sources indépendantes ayant une connaissance directe des événements ainsi que sur un examen attentif des documents disponibles, le Groupe d'experts décrit de façon détaillée dans le présent rapport les divers stratégies et moyens utilisés pour entraver l'accès humanitaire en citant des exemples spécifiques. Il examine également l'exploitation du bois de teck et le prélèvement illégal de taxes pour financer l'effort de guerre.

17. Les groupes d'opposition n'ayant toujours qu'un accès limité aux fournitures militaires, le rapport de force est resté favorable au Gouvernement, qui est d'autant plus convaincu de la supériorité d'une solution militaire sur un règlement négocié du conflit. Le commandement et le contrôle des groupes d'opposition restent principalement du ressort de hauts dirigeants dont les décisions et politiques déterminent la nature et l'orientation du conflit.

¹ Le texte de l'Accord peut être consulté à l'adresse suivante : [https://igad.int/attachments/article/1731/1712 %202021 %20Signed %20CoH %20Agreement.pdf](https://igad.int/attachments/article/1731/1712%202021%20Signed%20CoH%20Agreement.pdf), adresse consultée le 9 mars 2018.

III. Obstacles à la paix et à la réconciliation

A. Rapports de force au sein du Gouvernement provisoire d'union nationale

18. En l'absence de Riek Machar, le Président Salva Kiir et le Premier Vice-Président Taban Deng Gai continuent de dominer le paysage politique au Soudan du Sud. Le partage du pouvoir entre ces deux dirigeants est la clef du Gouvernement provisoire d'union nationale, les autres acteurs ne jouant qu'un rôle politique marginal. Leurs relations se sont transformées en une alliance de circonstance visant principalement à protéger leurs intérêts économiques et à empêcher Machar de participer à l'accord de paix, afin de maintenir le statu quo politique².

19. En octobre 2017, le sentiment de méfiance entre les membres du Gouvernement provisoire s'est exacerbé suite à des désaccords concernant les modalités d'organisation des consultations menées en amont du Forum de haut niveau pour la revitalisation organisé par l'IGAD (pour plus de précisions, voir S/2017/979, sect. III.A)³. Les représentants des Anciens Détenus du Mouvement populaire de libération du Soudan au sein du Gouvernement provisoire ont été encore plus marginalisés et affaiblis afin de les empêcher de jouer leur rôle. Pour sa part, Taban Deng Gai subit une pression énorme et doit prouver qu'il a quelque chose à apporter à l'arrangement de partage du pouvoir et qu'il est loyal au Président Kiir⁴.

20. Le Président Kiir continue de resserrer son emprise sur le Gouvernement en limogeant les personnes qui menacent son maintien au pouvoir⁵. Il s'est entouré d'un groupe restreint de fidèles, tenants de la ligne dure, qui détiennent le pouvoir décisionnel du pays, comme le général de corps d'armée Akol Koor Kuc, qui dirige le Service national de sécurité, de politiciens également jusqu'au-boutiste, comme le Ministre des affaires gouvernementales, Martin Elia Lomuro, ou le Ministre de l'information, Michael Makwei, et d'autres dont les intérêts politiques et économiques sont inextricablement liés à l'économie de guerre. D'anciens alliés proches du Président, par exemple le général Paul Malong Awan, ancien Chef d'état-major de l'Armée populaire de libération du Soudan (APLS), n'ont pas résisté aux luttes de pouvoir qui les ont opposés à des plus proches encore du Président, comme Akol Koor Kuc, Directeur du Service national de sécurité. À court terme, la consolidation du pouvoir a essentiellement pour objectif de maintenir le statu quo et

² Entretiens avec des sources confidentielles de l'ONU (Djouba), avec plusieurs hauts responsables politiques sud-soudanais (Nairobi) et avec plusieurs politiciens sud-soudanais (Kampala), janvier 2018.

³ Dans un entretien publié dans le journal arabophone *Al Maugif*, Michael Makwei, Ministre de l'information, a déclaré que le Gouvernement souhaitait la démission de Deng Alor, Ministre des affaires étrangères et représentant des Anciens Détenus au gouvernement, qui aurait fait campagne contre le Gouvernement. Voir Radio Tamazuj, « Government wants foreign minister Deng Alor to resign », 19 février 2018, adresse consultée le 2 mars 2018 : <https://radiotamazuj.org/en/news/article/government-wants-foreign-minister-deng-alor-to-resign>.

⁴ Entretiens avec des sources confidentielles de l'ONU (Djouba), avec plusieurs hauts responsables politiques sud-soudanais (Nairobi) et avec plusieurs politiciens sud-soudanais (Kampala), janvier 2018.

⁵ Le général Paul Malong Awan et ses alliés, notamment Tilar Ring Deng, l'Ambassadeur du Soudan du Sud auprès de la Fédération de Russie, et Philip Wutchok Bor, le gouverneur de l'État des Lacs orientaux, ont été démis de leurs fonctions, tout comme le Chef adjoint des Forces de défense chargé des opérations, le général de corps d'armée Marial Chanuog, qui est également visé par des sanctions, le Ministre des finances, Stephen Dhieu, ou encore les gouverneurs de plusieurs États. C'est par décret présidentiel que le Président Kiir limoge les représentants de divers groupes auprès du Gouvernement.

de permettre aux titulaires des postes clefs du Gouvernement de protéger leurs intérêts économiques et politiques le plus longtemps possible⁶.

21. La brouille entre le Président Kiir et le général Malong a limité la capacité du Gouvernement de mobiliser des milices ethniques dans la zone d'Aweil dans l'État du Bahr el-Ghazal septentrional, où se situent la majorité des partisans de Malong, et a érodé le soutien dont bénéficie le Président au sein de l'armée et de son ethnie. Bien que le général Malong soit toujours en exil, les tensions entre ces deux personnalités influentes ont divisé les Dinka d'Aweil et de l'État du Ouarrap. Les partisans Dinka de Malong à Aweil sont hostiles au Président et estiment que son départ est la seule solution pour préserver l'influence de leur groupe ethnique dans le pays⁷.

22. Le Président Kiir considère toujours Machar comme une menace sur son maintien au pouvoir et Taban voit dans un retour de Machar un risque pour sa position au sein du Gouvernement. Du fait de l'intérêt qu'ils ont l'un et l'autre à isoler Machar, les deux dirigeants s'opposent à ce que celui-ci participe de quelque manière que ce soit à un accord de paix. D'après certaines parties prenantes au processus de paix, le Président et le Premier Vice-Président pourraient cesser de participer aux efforts internationaux si la communauté internationale insistait sur le retour de Machar, auquel ils sont hostiles⁸.

23. Les relations se sont gravement détériorées entre le Gouvernement et les instances de surveillance internationales, les pays les plus importants de la région et les principaux donateurs (en particulier les États-Unis). Le Gouvernement voit dans les efforts faits par la communauté internationale pour engager un dialogue avec l'opposition ou pour imposer des mesures punitives (par exemple la mise en place unilatérale par les États-Unis d'un embargo sur les armes le 2 février 2018⁹) des attaques à sa légitimité. Les acteurs gouvernementaux exagèrent la gravité de désaccords mineurs avec les partenaires internationaux et les instances de surveillance régionales pour étayer les accusations de partialité qu'ils portent contre l'étranger. Ainsi, la fraction dure du Gouvernement accentue la propagande contre les interventions internationales et les dispositifs de surveillance, en particulier la Commission mixte de suivi et d'évaluation, le Mécanisme de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité et la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS)¹⁰.

24. Au cœur de la stratégie de propagande du Gouvernement se trouvent les principaux alliés du Président, dont Martin Elia Lomuro, citoyen britannique et sud-soudanais qui est l'actuel Ministre des affaires gouvernementales. Lors de la première phase du Forum de haut niveau pour la revitalisation, Lomuro a tenté de décrédibiliser le processus en arguant que le Gouvernement n'était pas d'accord avec les conclusions du rapport sur les consultations tenues en amont du forum, qui avait servi de base à ce dernier. Cet argumentaire n'ayant pas donné le résultat escompté, il s'est retranché derrière des « lignes rouges », certains sujets qu'il considérait comme étant à éviter absolument. Son intransigeance n'a pas permis au Forum d'atteindre ses objectifs¹¹. Le Ministre de l'information, Michael Makwei, a pour sa part pris la tête

⁶ Entretiens avec des sources confidentielles de l'ONU (Djouba), avec des hauts responsables politiques sud-soudanais (Nairobi) et avec des politiciens sud-soudanais (Kampala), janvier 2018.

⁷ Entretiens avec quatre hauts responsables politiques sud-soudanais et deux jeunes militants Dinka, Nairobi, 15-17 janvier 2018.

⁸ Entretien confidentiel avec un haut diplomate, Djouba, janvier 2018.

⁹ Restrictions sur les armes imposées au Soudan du Sud par les États-Unis, <https://www.state.gov/r/pa/prs/ps/2018/02/277849.htm>, adresse consultée le 9 mars 2018.

¹⁰ Entretiens avec deux anciens fonctionnaires (Nairobi) et avec une source confidentielle haut placée (Djouba), janvier 2018.

¹¹ Entretiens avec plusieurs participants au Forum de haut niveau pour la revitalisation, Nairobi et Kampala, janvier 2018.

des actions menées par le Gouvernement pour restreindre la liberté d'expression, notamment la liberté de la presse¹². Un troisième homme pouvant être cité dans ce groupe de purs et durs est Akol Koor Kuc, Directeur du Service national de sécurité, organisme qui a commis diverses atrocités et a entravé l'accès à l'aide humanitaire dans tout le pays¹³.

25. Taban, pour sa part, a surtout cherché à engranger des succès militaires dans les zones contrôlées par l'APLS dans l'opposition (notamment le comté de Panyijar et les États d'Akobo et de Pagak) et à saper l'influence politique de Riek Machar en le décrivant comme quelqu'un qui ne pouvait pas travailler avec le Président Kiir et ne devrait donc pas réintégrer le Gouvernement provisoire¹⁴. Suivant la même logique, la faction pro-Taban de l'APLS dans l'opposition a ignoré l'Accord de cessation des hostilités et étendu la guerre dans les zones contrôlées par l'opposition. Malgré la signature de cet Accord le 21 décembre 2017, Taban a envoyé des troupes vers la partie nord de l'État de Jonglei le 3 janvier 2018¹⁵ afin de donner une image de puissance militaire et politique à la veille de la deuxième phase du Forum de haut niveau pour la revitalisation devant se tenir à Addis-Abeba¹⁶. Cette décision était contraire à l'esprit et à la lettre de l'Accord signé moins d'un mois auparavant.

26. Les efforts déployés par Taban ont progressivement consolidé son influence politique et militaire dans certaines parties du pays, mais ils n'ont pas amélioré ses chances de devenir plus influent que Machar au niveau politique ou au sein de l'ethnie Nuer¹⁷. Taban doit acheter son soutien, ce qui demande des ressources et contribue à expliquer son rôle dans l'économie de guerre¹⁸. Il n'a pas non plus réussi à gagner la confiance des principaux partisans de la ligne dure au Gouvernement, qui se méfient encore de ses actions et de ses intentions¹⁹. Si beaucoup de groupes d'opposition pensent que le Président Kiir utilise Taban à ses fins, il est clair que le Premier Vice-Président profite également de la situation pour asseoir sa position dans le paysage politique, pour s'enrichir et pour se donner une image d'un homme capable de tenir sa promesse de combattre l'opposition²⁰.

B. Fragmentation du paysage politique et militaire

27. La fragmentation continue du paysage politique et militaire au Soudan du Sud est illustrée par la prolifération des groupes d'opposition. Avant que certaines parties ne cherchent à former une alliance, efforts qui ont abouti à la création de l'Alliance de l'opposition du Soudan du Sud en mars 2018, l'absence d'un commandement opérationnel unique avait suscité des rivalités entre les groupes cherchant à asseoir

¹² Un rapport détaillé sur les restrictions imposées à la liberté d'expression dans le pays a été publié par la MINUSS en février 2018 : « Report on the right to freedom of opinion and expression in South Sudan since the July 2016 crisis », consultable à l'adresse : https://unmiss.unmissions.org/sites/default/files/unmiss-ohchr_freedom_of_expression_report_-_final_amendment_26_feb_2018.pdf.

¹³ Entretiens avec des sources confidentielles, Djouba et Nairobi, janvier 2018.

¹⁴ Entretiens avec des participants au Forum de haut niveau pour la revitalisation et avec un haut responsable politique sud-soudanais fidèle au Gouvernement, Nairobi, janvier 2018.

¹⁵ Voir le communiqué de presse daté du 17 janvier 2018 du Mécanisme de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité. Consultable à l'adresse : http://ctsamm.org/wp-content/uploads/2018/01/CTSamm-Press-Release_January-17-2018.pdf.

¹⁶ Entretiens avec des sources confidentielles, Djouba, 24 janvier 2018.

¹⁷ Entretiens avec des sources confidentielles de l'ONU (Djouba) et avec un haut responsable politique sud-soudanais (Nairobi), 20 janvier 2018.

¹⁸ Entretiens avec des sources sud-soudanaises, Nairobi et Kampala, novembre 2017 et janvier 2018.

¹⁹ Entretiens avec des sources sud-soudanaises haut placées, Nairobi, janvier 2018.

²⁰ Entretiens avec une source confidentielle de l'ONU (Djouba) et avec un haut responsable politique sud-soudanais (Nairobi), janvier 2018.

leur influence politique et militaire au sein de la faction pro-Machar de l'APLS dans l'opposition. Dans certaines zones d'Équatoria, le Front de salut national dirigé par le Général Thomas Cirillo a subi de lourdes pertes lors d'affrontements avec l'APLS et les forces de Machar. Bien que plusieurs membres de haut rang de l'APLS dans l'opposition aient fait défection pour le rejoindre, ce groupe n'a qu'une présence militaire limitée sur le terrain.

28. Des groupes d'opposition interrogés par le Groupe d'experts ont imputé leur incapacité de s'unir au refus par Machar d'envisager l'intégration à sa faction d'autres groupes ou l'intégration de sa faction à d'autres groupes. Ils font valoir que Machar n'a accepté qu'une fois de faire front uni avec d'autres groupes d'opposition lors de la première phase du Forum de haut niveau pour la revitalisation à Addis-Abeba, lorsque les groupes en question ont demandé ensemble à ce qu'il soit libéré par l'Afrique du Sud afin de pouvoir participer aux débats. Joseph Bakosoro, l'ancien gouverneur de l'État d'Équatoria-Occidental, a indiqué au Groupe d'experts que « Machar veut toujours que les autres se joignent à lui. Il refuse d'envisager de faire les compromis nécessaires à la formation d'un front d'opposition uni »²¹. Cependant, du fait de l'absence de ressources pour soutenir les opérations qu'ils mènent indépendamment contre le Gouvernement, les groupes d'opposition sont affaiblis et le rapport de force est toujours loin d'être en leur faveur²². D'autre part, fort des succès qu'il a remportés, le Gouvernement croit plus que jamais en la possibilité d'une victoire militaire sur l'opposition²³.

29. La faction pro-Machar continue de faire du retour de son dirigeant d'Afrique du Sud un élément déterminant de ses décisions et de sa participation aux processus régionaux, comme indiqué dans le rapport d'activité du Groupe d'experts daté du 20 novembre 2017 (S/2017/979). Lors de la première phase du Forum de haut niveau pour la revitalisation, les représentants de Machar ont voulu subordonner la signature de l'Accord de cessation des hostilités à la libération de leur dirigeant²⁴. De l'avis des représentants de la faction pro-Machar de l'APLS dans l'opposition interrogés par le Groupe d'experts, l'absence de leur dirigeant était un signe que la région ne souhaitait toujours pas parvenir à la paix, malgré la tenue du Forum²⁵. Les pays de la région ne sont pas parvenus à une décision concernant la libération de Machar, bien que d'autres groupes d'opposition aient demandé son retour.

C. Détérioration des relations entre les ethnies

30. L'appartenance à une ethnie reste le principal facteur de mobilisation des parties belligérantes au Soudan du Sud. Cette dimension n'a rien perdu de son importance depuis le dernier rapport d'activité du Groupe d'experts. Les tensions entre les Dinka et les Nuer, qui alimentent le conflit depuis le début, sont toujours aussi fortes, en particulier à cause de la façon dont est perçue l'absence de Machar. Il subsiste également de vives tensions entre les Dinka et d'autres ethnies, notamment les Équatoriens.

31. Les divisions intra-ethniques se sont accentuées, en particulier au sein des ethnies Dinka et Nuer. Pour ce qui est des Nuer, les dissensions de plus en plus marquées entre Riek Machar et le Premier Vice-Président Taban Deng continuent de diviser certaines communautés, en particulier les Lou Nuer de l'État de Jongleï. Les

²¹ Entretien avec Joseph Bakosoro, Kampala, janvier 2018.

²² Entretien avec des sources confidentielles de l'ONU, Djouba, janvier 2018.

²³ Entretiens avec plusieurs politiciens sud-soudanais et un haut diplomate, Djouba et Nairobi, janvier 2018.

²⁴ Entretiens avec trois politiciens sud-soudanais, Nairobi, janvier 2018.

²⁵ Entretiens avec des dirigeants de l'APLS dans l'opposition, Kampala, 2 janvier 2018.

divisions au sein de diverses communautés Dinka et entre elles s'accroissent également, du fait des mauvaises relations entre le Président Salva Kiir et l'ancien Chef d'état-major Paul Malong. Le général Malong a été limogé en mai 2017 puis assigné à résidence à Djouba pendant sept mois, avant d'être autorisé à se rendre au Kenya en novembre 2017. Par la suite, les partisans de Malong, notamment l'Ambassadeur sud-soudanais auprès de la Fédération de Russie, Tilar Ring Deng, ont également été démis de leurs fonctions en raison de leurs liens avec l'ancien Chef d'état-major²⁶.

32. Depuis le début du conflit, la mobilisation des Dinka repose sur un sentiment d'hégémonie et une volonté de contrôle du pouvoir. Cependant, le fait que le Président Kiir ait concentré le pouvoir entre ses propres mains, que les ressources manquent pour faire fonctionner les traditionnels réseaux tribaux clientélistes et que des loyalistes Dinka de premier plan comme Malong aient été limogés a mis en péril la cohésion au sein de cette ethnie²⁷. Les désaccords entre les communautés Dinka de Bor, d'Aweil et du Ouarrap n'ont fait qu'empirer. Ainsi, certains membres du Conseil des sages jieng ont tenté d'empêcher que les luttes intestines divisant l'ethnie Dinka n'aggravent encore la situation.

D. Montée des tensions dans la région

33. La situation au Soudan du Sud provoque beaucoup de tensions au niveau régional, ce qui a une incidence considérable sur les relations bilatérales du pays et sur l'implication des États de la région dans ses affaires nationales. On notera tout d'abord les efforts déployés par les Émirats arabes unis et l'Arabie saoudite pour former des alliances militaires avec des pays riverains de la Mer Rouge pour mieux faire face à la crise du Golfe impliquant le Qatar et au conflit au Yémen²⁸. Ces nouvelles alliances ont eu un effet négatif sur les relations diplomatiques entre certains pays de la Corne de l'Afrique, notamment entre le Soudan et l'Égypte. Les tensions entre ces deux pays ont empiré à cause du différend concernant le Triangle de Halaëb, de l'influence de la Turquie sur l'île de Souaken et de leurs divergences en matière de politiques relatives aux Frères musulmans²⁹. Le réchauffement des relations entre l'Érythrée et l'Égypte et la perception correspondante des menaces représentées par l'Érythrée pour l'Éthiopie et le Soudan ont conduit à des tensions entre ce dernier pays et l'Érythrée. En décembre 2017, le Soudan a déclaré l'état d'urgence pour une durée de six mois dans les zones limitrophes de l'Érythrée (les États du Kordofan septentrional et de Kassala) et y a déployé des troupes supplémentaires après avoir reçu des informations selon lesquelles des soldats égyptiens se trouvaient sur la base de Sawa en Érythrée en janvier 2018³⁰.

34. La construction du barrage de la Grande Renaissance en Éthiopie est également source de tensions. A la suite d'une réunion tripartite tenue en marge du Sommet de

²⁶ Entretiens avec un ancien général de l'APLS et deux hauts responsables politiques, Nairobi, janvier 2018.

²⁷ Entretiens avec de hauts responsables politiques sud-soudanais, 20 janvier 2018.

²⁸ Voir notamment : *Africa Confidential*, « Rival Arab powers take their fight to Africa », 9 février 2018, consultable à l'adresse suivante : http://www.africa-confidentiel.com/article/id/12234/Rival_Arab_powers_take_their_fght_to_Africa.

²⁹ Les tensions entre les deux pays sont devenues évidentes lorsque le Soudan a contesté, dans une lettre datée de décembre 2017 adressée à l'ONU, l'affirmation par l'Égypte de sa souveraineté sur Halaëb, et lorsqu'il a rappelé son ambassadeur en Égypte pour des consultations en janvier 2018.

³⁰ La possible présence de troupes égyptiennes en Érythrée a été signalée d'abord par le 2 janvier 2018, puis par le *Middle East Monitor* le 4 janvier. Voir <https://www.middleeastmonitor.com/20180104-uae-backed-egyptian-forces-arrive-in-eritrea/>, adresse consultée le 21 janvier 2018.

l'Union africaine en janvier 2018, l'Égypte, l'Éthiopie et le Soudan ont déclaré qu'il y avait plus de plus de différends entre eux concernant le barrage³¹. Malgré cette déclaration, l'Éthiopie conserve des rapports tendus avec l'Égypte, comme indiqué dans le rapport d'activité du Groupe d'experts (S/2017/979), et s'inquiète d'un possible sabotage du barrage par l'Érythrée. Les rivalités au sujet du barrage ont polarisé les alliances au niveau régional : l'Égypte, l'Ouganda, l'Érythrée et le Soudan du Sud collaborent plus étroitement et s'opposent à l'Éthiopie et au Soudan, qui collaborent également³².

35. Il importe également de noter que la concurrence régionale que se livrent l'Éthiopie, le Kenya et l'Ouganda pour exercer une influence au Soudan du Sud est un moyen de préserver leurs intérêts nationaux respectifs. Les tensions générées par cette concurrence expliquent l'absence d'un consensus au niveau régional quant à la crise au Soudan du Sud et le caractère antagoniste des divers processus régionaux.

36. Dans ce contexte de montée des tensions, le Soudan du Sud est devenu le théâtre de rivalités régionales, divers pays tentant de faire évoluer la situation à Djouba dans le sens servant le mieux leurs propres intérêts³³. L'Ouganda soutient le Gouvernement de Salva Kiir et œuvre en faveur de la réunification du Mouvement populaire de libération du Soudan afin de faire avancer l'organisation d'élections au Soudan du Sud. Le Soudan et l'Éthiopie ont continué d'appuyer le Forum de haut niveau pour la revitalisation. L'Égypte a intensifié ses activités dans la région, en particulier au Soudan du Sud³⁴, cherchant à la fois à préserver ses intérêts de longue date dans la région du Nil et à faire face à ses dissensions latentes avec l'Éthiopie à propos de la construction du barrage de la Grande Renaissance en Éthiopie.

37. L'Égypte entrevoit la possibilité de saper l'influence de longue date et les intérêts de l'Éthiopie au Soudan du Sud et peut compter sur la coopération du Président ougandais Museveni, qui considère l'Éthiopie comme un rival politique pour étendre son influence au niveau régional³⁵. En novembre 2017, l'Égypte et l'Ouganda ont transféré le processus de réunification du Mouvement populaire de libération du Soudan de Kampala au Caire et ont facilité une réunion en Ouganda entre les Anciens Détenus du Mouvement populaire de libération du Soudan et le Gouvernement sud-soudanais. Ce faisant, ils ont affaibli le Forum de haut niveau pour la revitalisation organisé par l'IGAD, qu'ils considéraient être dirigé par l'Éthiopie³⁶. Le Soudan du Sud est également important pour l'Égypte dans sa recherche de nouvelles sources d'eau, notamment grâce à la construction possible du canal de Jongleï, qui ferait augmenter le débit du Nil. Le fait que le Soudan du Sud se soit rapproché de la Ligue arabe est une preuve de l'influence grandissante qu'exerce le

³¹ Le Président de l'Égypte, Abdel Fattah al-Sisi, aurait déclaré, lors d'une conférence de presse tenue après la réunion, qu'il n'y avait pas de crise. Voir <https://www.egypttoday.com/Article/1/41352/Sisi-re-assures-after-GERD-summit-No-country-will-be>, adresse consultée le 2 février 2018 ; <http://www.egyptindependent.com/no-crisis-between-egypt-sudan-and-ethiopia-sisi/>, adresse consultée le 2 février 2018.

³² Les relations militaires entre l'Éthiopie et le Soudan se sont renforcées, tout comme les relations entre l'Érythrée et l'Égypte. Le Chef d'état-major éthiopien s'est rendu à Khartoum en août 2017, et le Chef d'état-major soudanais, le général de corps d'armée Emad al-Din Mustafa Adawi, s'est rendu à Addis-Abeba en janvier 2018, quelques jours après la fermeture de la frontière entre l'Éthiopie et l'Érythrée. Le Président érythréen, Isaias Afwerki, a également effectué un déplacement de deux jours au Caire en janvier 2018, au cours duquel des échanges ont eu lieu sur les relations bilatérales et les événements dans le bassin du Nil.

³³ Voir le rapport d'activité du Groupe d'experts (S/2017/979) pour plus d'informations sur les intérêts de chaque pays.

³⁴ Le Soudan du Sud et l'Égypte ont signé en mars 2018 un mémorandum d'accord établissant un dispositif de consultation politique entre les deux pays.

³⁵ Entretien confidentiel avec un haut fonctionnaire ougandais, Kampala, février 2018.

³⁶ Entretiens avec plusieurs politiciens sud-soudanais, Nairobi, janvier 2018.

Caire sur Djouba et de son rôle en tant que partenaire régional dans le domaine politique et de la sécurité. Si le Soudan du Sud rejoint la Ligue arabe, il en deviendra le seul membre à ne pas être majoritairement musulman.

38. Les difficultés internes grandissantes que rencontrent les divers pays de la région les empêchent de s'engager résolument au Soudan du Sud et favorisent la propagation de la crise au reste de la région. Le Kenya a facilité une rencontre entre les différents groupes d'opposition à Nyahururu afin de les aider à élaborer une position commune, mais n'a ni dirigé d'autres initiatives importantes pour la paix au Soudan du Sud ni participé activement aux processus régionaux correspondants, car il se consacre principalement à des questions intérieures³⁷. Vu le rôle prépondérant que joue l'Éthiopie au sein de l'IGAD, ses problèmes internes et la démission en février 2018 de son Premier Ministre, Hailemariam Desalegn, sont des évolutions majeures qui influenceront sur ses relations bilatérales avec le Soudan du Sud ainsi que sur l'implication de l'IGAD dans les affaires sud-soudanaises.

IV. Violations du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme

39. Se fondant sur les renseignements qu'il a recueillis lors d'entretiens avec des victimes, des témoins et de nombreuses sources indépendantes ayant une connaissance directe de la situation ainsi que sur un examen rigoureux des documents disponibles, le Groupe d'experts a conclu que, depuis qu'il avait publié son rapport d'activité en novembre 2017 (S/2017/979), les violations massives de certains droits de l'homme internationaux et du droit international humanitaire s'étaient poursuivies, dans une impunité presque totale. Selon le droit international, c'est aux gouvernements qu'incombe au premier chef la responsabilité de protéger leur population civile des violations des droits de l'homme et de veiller à ce que les auteurs de telles violations répondent de leurs actes. Or la grande majorité des violations constatées sont le fait des forces de sécurité gouvernementales, qui représentent par conséquent la principale menace pour la population qu'elles sont tenues de protéger. Les dirigeants sud-soudanais ne sont pas parvenus à décourager ou à punir les auteurs de violations ou leurs supérieurs hiérarchiques, entretenant ainsi un cycle de l'impunité à la faveur duquel des atrocités de plus en plus cruelles continuent d'être commises contre des civils³⁸.

40. Les violations du droit international qui ont eu lieu au Soudan du Sud sont notamment les suivantes : exécutions extrajudiciaires, torture, arrestations et détentions arbitraires, disparitions forcées, restrictions à la liberté de la presse, violations du droit à la liberté d'expression et d'association, déplacements forcés de civils, attaques dirigées contre des agents de l'aide humanitaire et entraves à l'aide humanitaire, restrictions à la liberté de circulation, harcèlement et intimidation en vue de répandre la peur, coups et autres formes de mauvais traitements, incitations à la violence, pillage et destruction de moyens de subsistance, de maisons, d'hôpitaux et d'écoles. D'après ce que le Groupe d'experts a pu constater, toutes les parties ont eu recours à des violences sexuelles, dont le viol et le viol collectif, comme tactique de guerre et ce type de violences reste une des caractéristiques du conflit (voir annexe II

³⁷ Entretiens confidentiels avec une source au sein du Gouvernement kényan et plusieurs dirigeants de groupes d'opposition sud-soudanais, Nairobi, novembre 2017 et janvier 2018.

³⁸ Selon des sources confidentielles de l'ONU, les autorités nationales n'ont fait pratiquement aucun progrès dans les enquêtes ou les poursuites contre les individus ou supérieurs hiérarchiques d'individus soupçonnés de violences contre des civils. Voir également [A/HRC/37/71](https://www.ohchr.org/EN/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=22691&LangID=E), par. 29. [http://www.ohchr.org/EN/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=22691&LangID=E](https://www.ohchr.org/EN/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=22691&LangID=E).

du présent rapport). Des violations graves continuent d'être commises contre des enfants, dont leur recrutement et leur utilisation dans le conflit³⁹.

A. Attaques visant des civils en raison de leur appartenance tribale

41. Les civils ne participant pas activement aux hostilités continuent d'être délibérément pris pour cible en raison de leur appartenance tribale ou politique dans le cadre d'opérations militaires. À la fin de 2016, plusieurs organismes des Nations Unies se sont déclarés préoccupés par la dimension de plus en plus ethnique que prenait le conflit⁴⁰. Selon M. Adama Dieng, Conseiller spécial pour la prévention du génocide, il y a un fort risque de flambée de violences à caractère ethnique, violences qui pourraient bien déboucher sur un génocide. M. Dieng a ajouté que, même si l'on n'en était pas encore là, le génocide était un processus et qu'il ne se produisait pas du jour au lendemain⁴¹. En février 2018, le Bureau du Conseiller spécial a informé le Groupe d'experts que, tout au long de 2017, il avait vu s'exercer sur la population civile le même schéma de violences brutales qu'en 2016, qu'il jugeait le risque de génocide et d'autres atrocités criminelles toujours élevé et que, d'après ce qu'il avait constaté, les divisions ethniques s'étaient encore renforcées⁴². Depuis novembre 2017, par exemple, les combats entre l'APLS et les forces de l'opposition se sont poursuivis dans tout l'Équatoria, dans plusieurs secteurs de la région du Haut-Nil et dans certains secteurs du Bahr el-Ghazal occidental, occasionnant un très grand nombre de victimes civiles et de déplacements de population.

42. Les violences ethniques observées dans la région de l'Équatoria ont persisté tout au long de 2017, l'APLS et les milices Dinka qui lui sont alliées poursuivant leurs opérations de nettoyage contre les forces de l'opposition⁴³. La flambée de violences a causé le déplacement d'environ 418 000 personnes en 2017, dans toute la région⁴⁴, contre plus de 150 000 en 2015⁴⁵. On estime que depuis la mi-2016, un million de personnes ont fui vers le Sud, essentiellement depuis l'Équatoria, et franchi la frontière ougandaise⁴⁶.

43. La région du Haut-Nil, la plus durement touchée depuis que le conflit a éclaté en 2013, a connu de nouvelles violences tout au long de 2017 en raison des opérations menées par les forces gouvernementales dans les secteurs du Jongleï et du Haut-Nil

³⁹ D'après de nombreux entretiens menés avec des fonctionnaires de la MINUSS et d'entités des Nations Unies, des Sud-soudanais, des travailleurs humanitaires, des vérificateurs d'antécédents et des sources diplomatiques, à Djouba, Nairobi, Kampala, New York et Londres, et par téléphone, entre juillet 2017 et février 2018.

⁴⁰ Voir S/2017/326, par. 61 à 67.

⁴¹ MINUSS, transcription des déclarations faites à la presse à Djouba le 11 novembre 2016.

⁴² Entretien téléphonique mené en février 2018.

⁴³ On trouvera davantage d'indications sur la nature de ces opérations dans le rapport du Groupe d'experts de novembre 2017 (S/2017/979).

⁴⁴ Voir la carte montrant les tendances relatives aux déplacements. Bureau de la coordination des affaires humanitaires, *Humanitarian Bulletin South Sudan*, n° 1, 18 janvier 2018, consultable à l'adresse suivante : http://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/SS_180118_OCHA_SouthSudan_Humanitarian_Bulletin01.pdf.

⁴⁵ Voir le plan d'aide humanitaire de 2016, consultable à l'adresse suivante : https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/2016_hrp_SS_Final_WEB.pdf.

⁴⁶ Le nombre total de personnes déracinées, dans tout le pays, depuis le début du conflit en 2013, a dépassé les 4 millions, dont 1,9 million de personnes déplacées, la proportion de femmes et d'enfants atteignant les 85 %, d'après les estimations. Plus de 2 millions de personnes ont fui vers les pays voisins (jusqu'à 1,3 million depuis les violences de juillet 2016). Voir le plan d'aide humanitaire de 2018, consultable à l'adresse suivante : https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/SS_2018_HumanitarianResponsePlan.pdf.

tenus par l'opposition⁴⁷. Les tensions communautaires se sont exacerbées dans l'État de l'Unité, le Premier Vice-Président, Taban Deng, essayant d'étendre l'influence de sa faction de l'APLS dans l'opposition sur toute la zone. Lors d'une attaque lancée contre l'APLS dans l'opposition-faction Machar à Nimni, dans le comté de Guit, le 26 octobre 2017, de nombreux civils ont été blessés et un grand nombre de huttes (tukuls) ont été brûlées⁴⁸. La MINUSS a évacué plusieurs membres du personnel d'organisations non gouvernementales internationales, les locaux d'ONG et des installations de santé et de nutrition ont été pillés et saccagés, et une opération de distribution alimentaire censée venir en aide à plus de 1 700 personnes a dû être suspendue⁴⁹.

44. Le 24 décembre 2017, les forces de l'APLS dans l'opposition-faction Machar ont attaqué la ville de Koch, tenue par les forces gouvernementales, dans l'État de l'Unité, en violation de l'Accord sur la cessation des hostilités. Quinze personnes, dont trois enfants, ont été tuées, 26 blessées, et 50 têtes de bétail ont été volées⁵⁰. Quatorze agents de l'aide humanitaire ont été évacués en raison des combats⁵¹.

45. La visite du Premier Vice-Président, Taban Deng, dans le nord du Jonglei à la mi-janvier 2018 a également provoqué des combats entre l'APLS et l'APLS dans l'opposition-faction Machar sur tout le territoire des comtés d'Akobo et de Nyerol. À la fin du mois de janvier, les hostilités avaient causé le déplacement de pas moins de 9 000 civils vers Akobo⁵² et de 4000 de plus vers l'Éthiopie⁵³. Compte tenu de l'insécurité qui régnait dans la zone, la MINUSS a annoncé à la fin de janvier 2018 que les forces de maintien de la paix se rendraient régulièrement dans la ville d'Akobo pour y assurer la protection des civils⁵⁴. Le Mécanisme de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité enquête actuellement pour vérifier si l'Accord sur la cessation des hostilités a été violé et par qui⁵⁵.

⁴⁷ Le Jonglei a également connu des tensions entre les communautés Bor Dinka et Murle à la fin de 2017, ce qui a entraîné le déplacement d'environ 2000 civils vers le village de Payuel.

⁴⁸ Selon plusieurs sources humanitaires et sources confidentielles de l'Organisation.

⁴⁹ South Sudan : Humanitarian Access Snapshot, octobre 2017, consultable à l'adresse suivante : https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/SS_20171114_Access_Snapshot_October_final.pdf.

⁵⁰ Rapport du Mécanisme de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité daté du 15 janvier 2018, consultable à l'adresse suivante : <http://ctsamm.org/wp-content/uploads/2018/01/CTSAMM-REPORT-201805-FIGHTING-IN-KOCH.pdf>.

⁵¹ Agence des États-Unis pour le développement international, South Sudan – Crisis, 16 janvier 2018, consultable à l'adresse suivante : https://www.usaid.gov/sites/default/files/documents/1866/01.16.18_-_USAID-DCHA_South_Sudan_Crisis_Fact_Sheet_3.pdf.

⁵² Certains se sont réfugiés dans le site de protection des civils de Bor. Selon diverses sources de l'ONU et sources humanitaires. Voir également https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/SS_1802020_OCHA_SouthSudan_Humanitarian_Bulletin02.pdf.

⁵³ Du 15 décembre 2017 au 15 janvier 2018. Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés.

⁵⁴ Point de presse donné par le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud, David Shearer, le 24 janvier 2018, consultable à l'adresse suivante : <https://unmiss.unmissions.org/near-verbatim-transcript-media-briefing-special-representative-secretary-general-united-nations-and>.

⁵⁵ Communiqué de presse publié par le Mécanisme de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité, le 17 janvier 2018, consultable à l'adresse suivante : <http://ctsamm.org/ctsamm-launches-an-investigation-in-jonglei/>.

B. Violations des droits de l'enfant

46. Les enfants sont les premières victimes des violences commises au Soudan du Sud, un sur deux étant directement touché par le conflit⁵⁶. Ils sont actuellement confrontés à la mort, à des blessures, à la faim, au déplacement, à la maladie, à l'enrôlement forcé et au manque d'accès à l'éducation. Sur les 7 millions de personnes qui, selon les estimations, auront besoin d'une aide humanitaire en 2018 dans le pays, 60 % (4,2 millions) sont des enfants de moins de 18 ans⁵⁷. La malnutrition atteint des niveaux record, avec, selon les estimations, 5,3 millions de personnes en situation d'insécurité alimentaire grave au début de 2018 malgré la saison des récoltes, soit près de la moitié de la population totale et une augmentation de 40 % par rapport à janvier 2017⁵⁸. Plus de 1,1 million d'enfants de moins de cinq ans sont considérés comme souffrant de malnutrition en 2018, dont près de 300 000 sont sous-alimentés et donc en grand danger de mort⁵⁹. Le paludisme, maladie évitable, est la principale cause de mauvaise santé chez les moins de 5 ans⁶⁰.

1. Attaque contre des écoles

47. L'insécurité généralisée continue de paralyser l'éducation dans le pays. Plus de 40 % des écoles sont restées fermées en 2017. Sur celles qui sont ouvertes, un tiers a signalé avoir subi au moins une attaque depuis le début de 2017 et, dans la plupart des cas, des vols et des actes de pillage de la part d'acteurs armés. En 2017, le Soudan du Sud a enregistré le plus fort taux de déscolarisation au monde pour la deuxième année consécutive.

2. Enfants soldats

48. Les enfants sont régulièrement enlevés et forcés à rejoindre les forces combattantes, devenant ainsi à la fois les victimes et les auteurs de graves violations des droits de l'homme. L'APLS et l'APLS dans l'opposition-faction Machar ont signé avec l'ONU des plans d'action visant à faire cesser et à prévenir le recrutement et l'utilisation d'enfants dans les conflits, en 2012 et en 2015 respectivement. Les parties ont fait des progrès dans l'accomplissement des engagements pris dans ce cadre : 1 755 enfants ont été libérés en 2015⁶¹, 179 en 2016⁶² et, plus récemment, 311, en

⁵⁶ Note d'information de l'UNICEF, *Childhood under attack : The staggering impact of South Sudan's crisis on children*, décembre 2017, consultable à l'adresse suivante : www.unicef.org/southsudan/UNICEF_South_Sudan_Report_Childhood_under_Attack_15Dec_FINAL.pdf.

⁵⁷ Sur un total de 5,8 millions d'enfants dans le pays. UNICEF, *Humanitarian Action for Children, 2018*, consultable à l'adresse suivante : <https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/2018-HAC-South-Sudan.pdf>.

⁵⁸ Sans une aide humanitaire régulière, 7,1 millions de personnes, soit près des deux tiers de la population totale, risquent de se trouver en situation d'insécurité alimentaire grave à compter de mai 2018, dont 155 000 qui risquent d'être en proie à la famine. Voir : www.ipcinfo.org/ipcinfo-detail-forms/ipcinfo-news-detail/en/c/1103987/.

⁵⁹ Communiqué de presse publié conjointement par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'UNICEF et le Programme alimentaire mondial le 6 novembre 2017, consultable à l'adresse suivante : <http://www.fao.org/news/story/fr/item/1052773/icode/>.

⁶⁰ UNICEF, « Humanitarian Action for Children, 2018 ». Note 57 plus haut.

⁶¹ Ces enfants servaient dans les rangs de la faction Cobra du Mouvement/de l'Armée démocratique du Soudan du Sud ; 13 % d'entre eux avaient moins de 13 ans.

⁶² Sur les 179 enfants, 120 ont été libérés par le Mouvement/Armée démocratique du Soudan du Sud - faction Cobra, 25 par la faction de l'ALPS dans l'opposition de Riek Machar à Pibor, et 34 par les forces de sécurité gouvernementales dans l'État de l'Unité. UNICEF, *Release and Reintegration : Children Associated with Armed Forces and Armed Groups*, décembre 2017. Consultable à l'adresse suivante : www.unicef.org/southsudan/CAAFAG_Brief_December_2017.pdf.

février 2018, à Yambio⁶³. Toutefois, en décembre 2017, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a signalé que les groupes armés avaient recruté plus de 19 000 enfants depuis le début de la guerre⁶⁴. Si l'on considère que 16 000 enfants ont été recrutés en 2015⁶⁵ et 17 000 en 2016⁶⁶, ce chiffre dénote une accélération. À l'heure actuelle, la présence d'enfants soldats a été confirmée dans le Bahr el-Ghazal occidental, l'Équatoria-Central et le Jongleï. Des mesures ont été prises pour vérifier les informations faisant état de la présence d'enfants soldats dans l'Équatoria-Occidental, l'Unité et le Haut-Nil⁶⁷.

49. Dans le comté de Guit (Unité), dont est originaire Taban Deng, au moins cinq enseignants et trois vacataires recrutés par une organisation humanitaire pour mettre en place un lieu d'apprentissage ont été enrôlés de force, en 2017, par l'APLS dans l'opposition faction-Taban. Un des vacataires est parvenu à s'échapper et a rejoint à pied le site de protection des civils de Bentiu, deux jours plus tard, en présentant des signes de torture. On ignore où se trouvent les autres hommes actuellement⁶⁸. Certaines sources au sein d'organismes de défense des droits de l'homme et d'organismes humanitaires, interrogées par le Groupe d'experts, ont confirmé les informations de première main faisant état du recrutement et de l'utilisation d'enfants par l'APLS dans l'opposition-faction Taban⁶⁹. Au moins 590 enfants ont été forcés à rejoindre les rangs de la faction Taban à Pibor (Jongleï) en 2017⁷⁰. De hauts responsables de l'APLS dans l'opposition-faction Taban à Masna (Bahr el-Ghazal occidental) ont reconnu la présence d'enfants dans leurs rangs⁷¹. Cependant, lorsque le Groupe d'experts a soulevé la question auprès du Premier Vice-Président, celui-ci a rejeté les allégations de recrutement et d'utilisation d'enfants par ses forces (voir annexe III du présent rapport).

⁶³ Dans ce cadre, un total de 700 enfants ont fait l'objet de vérifications et été enregistrés en vue de leur libération par étapes : 563 servaient dans les rangs du Mouvement de libération nationale du Soudan du Sud et 137 étaient liés à l'APLS dans l'opposition. Voir communiqué de presse de la MINUSS du 7 février 2018 à l'adresse suivante : <https://unmiss.unmissions.org/unmiss-welcomes-release-hundreds-former-child-soldiers-yambio>.

⁶⁴ Note d'information de l'UNICEF, note 56 plus haut.

⁶⁵ UNICEF, Situation assessment of women and children in South Sudan, 2015. Consultable à l'adresse suivante :

www.unicef.org/appeals/files/UNICEF_South_Sudan_Situation_Assessment_of_Children_and_Women_2015.pdf.

⁶⁶ Communiqué de presse de l'UNICEF, « Rise in child recruitment as conflict in South Sudan enters fourth year », 15 décembre 2016, consultable à l'adresse suivante : www.unicef.org/southsudan/media_20493.html.

⁶⁷ Rapport sur les enfants soldats du Mécanisme de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité (15 janvier 2018). Consultable à l'adresse suivante : <http://ctsamm.org/wp-content/uploads/2018/01/CTSAMM-REPORT-201802-CHILD-SOLDIERS.pdf>.

⁶⁸ Quatre des enseignants ont été recrutés de force en octobre 2016 et envoyés directement sur le front à Leer. Documents confidentiels communiqués au Groupe d'experts par une source humanitaire extrêmement crédible.

⁶⁹ Entretiens téléphoniques menés en janvier et février 2018. En 2016, l'ONU a confirmé le recrutement et l'utilisation de 207 enfants par le M/APLS dans l'opposition-faction Taban. Voir S/2017/821, par. 145, et Human Rights Watch, « South Sudan : Warring Parties Break Promises on Child Soldiers » (5 février 2018), consultable à l'adresse suivante : <https://www.hrw.org/news/2018/02/05/south-sudan-warring-parties-break-promises-child-soldiers>.

⁷⁰ Voir le rapport sur les enfants soldats du Mécanisme de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité, note 67 plus haut.

⁷¹ Voir le rapport sur les enfants soldats du Mécanisme de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité, note 67 plus haut.

C. Entraves aux missions humanitaires et attaques contre le personnel humanitaire

50. Le Soudan du Sud connaît l'une des pires crises humanitaires de l'histoire récente. Les chiffres sont effarants : en 2018, 7 millions de personnes sur une population totale de 12 millions auront besoin d'une aide humanitaire, alors même que plus de 2 millions de personnes ont fui le pays. Les organisations humanitaires estiment qu'il leur faudra 1,72 milliard de dollars des États-Unis pour pouvoir faire face aux multiples crises interdépendantes en 2018⁷². Comme signalé précédemment, malgré l'ampleur des besoins, les travailleurs humanitaires doivent intervenir dans des conditions extrêmement difficiles. Soucieuses de préserver leurs intérêts politiques, militaires et économiques, les parties au conflit continuent d'entraver l'accès humanitaire aux populations par différentes tactiques⁷³.

51. Au regard du droit international, toutes les parties au conflit sont responsables du bien-être de la population civile se trouvant dans leur zone d'opérations et si elles n'ont pas les moyens ou la volonté de satisfaire aux besoins des personnes relevant de leur autorité, elles sont tenues d'autoriser et de faciliter l'acheminement de l'aide⁷⁴. Dans son rapport d'activité de novembre 2017 (S/2017/979, par. 15), le Groupe d'experts a indiqué que le Gouvernement était en grande partie responsable des entraves mises aux opérations humanitaires. Comme précisé dans l'annexe IV du présent rapport, cela continue d'être le cas. De l'avis du Groupe, le Gouvernement entend ainsi empêcher les ressources destinées à l'opposition de parvenir dans les zones qu'elle contrôle, s'approprier les fonds destinés au financement de l'action humanitaire et dissimuler les violations flagrantes des droits de l'homme qui sont commises. Dans le cadre de ses enquêtes, le Groupe a évalué le degré d'entrave à l'aide humanitaire par rapport à trois indicateurs.

1. Travailleurs humanitaires tués dans l'exercice de leurs fonctions

52. Depuis le début de la guerre en décembre 2013, au moins 95 travailleurs humanitaires ont été tués dans l'exercice de leurs fonctions⁷⁵, dont 23 depuis la présentation du rapport final d'avril 2017 (S/2017/326). La plupart étaient sud-soudanais.

2. Entraves à l'accès aux populations dans le besoin

53. Pour pouvoir apporter une aide vitale dans un pays où ils fournissent l'écrasante majorité des services essentiels, les travailleurs humanitaires doivent bénéficier sur le long terme d'un accès systématique et sûr aux populations qui ont besoin de cette aide⁷⁶. Les sources humanitaires interrogées par le Groupe d'experts ont indiqué que

⁷² Plan d'aide humanitaire de 2018, note 46.

⁷³ Ces tactiques sont notamment les suivantes : la restriction délibérée de l'accès physique, en particulier par l'intimidation, le harcèlement et la détention du personnel humanitaire ; le pillage ou la destruction de fournitures ou de moyens humanitaires ; l'interdiction de l'accès aux zones où vivent des populations soupçonnées de soutenir les autres belligérants. Les parties entravent également les missions par des moyens indirects, en rendant le système bureaucratique de plus en plus complexe et imprévisible, en s'ingérant dans la mise en œuvre des programmes et en détournant les aides, soit pour financer leurs efforts de guerre, soit pour les verser à ceux qui les appuient.

⁷⁴ www.unocha.org/sites/dms/Documents/OOM_HumAccess_French.pdf.

⁷⁵ Correspondance électronique du Groupe d'experts avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (statistiques au 19 février 2018).

⁷⁶ Plusieurs sources humanitaires ont déclaré que la stratégie des acteurs du conflit consistant à accorder un accès sporadique à certains lieux pouvait fonctionner « du point de vue des relations

les pouvoirs publics avaient continué d'entraver systématiquement l'accès aux personnes dans le besoin à des moments clés, empêchant le personnel humanitaire de mener des opérations efficaces et contribuant à la détérioration de la santé des populations concernées⁷⁷.

54. Dans son rapport d'activité (voir S/2017/979, sect. IV.A), le Groupe a signalé que l'acheminement de l'aide vitale aux populations qui en avaient besoin dans la région de Baggari (comté de Wau) continuait d'être systématiquement bloqué. L'évaluation établie à partir du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire et publiée en septembre 2017 a confirmé que la situation dans cette région était particulièrement inquiétante, en révélant que 25 000 personnes étaient menacées de famine⁷⁸. Au cours de la deuxième moitié de novembre 2017, les organisations humanitaires ont pu acheminer une aide alimentaire d'urgence absolument nécessaire. Elles ont toutefois relevé que la population, en particulier les enfants, demeurait très vulnérable aux chocs⁷⁹ et que la situation en matière de sécurité alimentaire ne pouvait que se dégrader si l'accès était de nouveau restreint, par les autorités ou en raison des combats.

55. En décembre 2017, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a indiqué que l'accès à la zone de Baggari restait irrégulier, mais que la population avait pu bénéficier d'une aide alimentaire et de services de soins de santé primaires⁸⁰. En février 2018, il a répété que les partenaires humanitaires avaient du mal à accéder à la région de Baggari⁸¹. Compte tenu de la précocité de la période de soudure agricole⁸² et de la perspective d'opérations militaires, il faut absolument, si l'on veut sauver des vies, fournir une aide multisectorielle d'urgence de grande ampleur⁸³. Le Groupe d'experts estime que, même si l'accès à cette région semble s'être amélioré ces derniers mois, seule une aide s'inscrivant sur la durée pourra inverser la situation sanitaire extrêmement grave qui a été constatée en septembre 2017⁸⁴.

3. Multiplication des obstacles bureaucratiques

56. Comme indiqué dans le rapport S/2017/979, le personnel humanitaire se heurte non seulement à des problèmes de sécurité mais également, de plus en plus, à une

publiques » mais qu'elle ne permettait que très marginalement de répondre de manière effective à la gamme étendue et complexe des besoins humanitaires.

⁷⁷ Entretiens avec des travailleurs humanitaires et des fonctionnaires des Nations Unies menés à Nairobi, à Djouba et par téléphone en février 2018.

⁷⁸ Il a été estimé que 25 000 personnes étaient en phase 5 (catastrophe), c'est-à-dire confrontées à une extrême pénurie de denrées alimentaires au niveau des ménages, après épuisement de toutes les stratégies de survie. Voir www.ipcinfo.org/fileadmin/user_upload/ipcinfo/docs/IPC_Alert_9_SouthSudan_Sept2017_FINAL.pdf et https://www.usaid.gov/sites/default/files/documents/1866/south_sudan_cr_fs02_12-05-2017.pdf.

⁷⁹ On entend par « chocs » les changements imprévus des conditions de vie des habitants de la région, en raison soit des combats soit des agissements des acteurs du conflit.

⁸⁰ South Sudan : Humanitarian Access Snapshot, décembre 2017, https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/SS_20180118_Access_Snapshot_December_final.pdf.

⁸¹ Bureau de la coordination des affaires humanitaires, *South Sudan Humanitarian Bulletin*, n° 31 (20 février 2018), consultable à l'adresse suivante : https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/SS_1802020_OCHA_SouthSudan_Humanitarian_Bulletin02.pdf.

⁸² La période de soudure annuelle a débuté en janvier 2018 (trois mois plus tôt que d'habitude).

⁸³ Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire « South Sudan : Current (January 2018) and Projected (Feb.-Apr. 2018 ; May-July 2018) Acute Food Insecurity and Acute Malnutrition Situation », consultable à l'adresse suivante : www.ipcinfo.org/ipcinfo-detail-forms/ipcinfo-map-detail/fr/c/1103832/.

⁸⁴ Lors d'une mission dans la région, plusieurs organisations humanitaires ont relevé de forts taux de malnutrition et de malnutrition aiguë sévère. Voir S/2015/975, par. 40.

multitude d'obstacles bureaucratiques imposés par les parties au conflit pour manipuler et exploiter l'aide humanitaire aux fins de leurs propres objectifs politiques, militaires et économiques⁸⁵. Le Groupe d'experts a déduit de ses enquêtes que ces parties profitaient de l'exceptionnel manque de prévisibilité et de cohérence dans l'application des règles en vigueur pour entretenir l'incertitude et le chaos et renforcer leur emprise sur les organismes humanitaires (voir, par exemple, l'étude de cas ci-après)⁸⁶.

Étude de cas

Documents exigés pour les voyages en avion à destination d'autres lieux d'intervention que Djouba

Depuis septembre 2017, un nombre important d'employés d'ONG se sont vu refuser l'embarquement à Djouba sur des vols des Services aériens d'aide humanitaire des Nations Unies sous prétexte qu'ils n'étaient pas en possession d'un permis de travail. Au cours de ses enquêtes, le Groupe d'experts a obtenu une copie d'une circulaire datée du 5 septembre 2017^a émanant du responsable de l'enregistrement des ONG à la Commission de secours et de relèvement, qui imposait une procédure distincte pour les membres du personnel des ONG non titulaires d'un permis de travail à cette date. S'ils prévoyaient de se rendre sur le terrain, les employés d'ONG étaient tenus d'en informer la Commission 72 heures avant le départ, par une lettre de leur organisation indiquant leur nom, leurs fonctions et leur destination.

Le Groupe d'experts relève, toutefois, que cette procédure pose plusieurs problèmes. Le Ministère du travail délivre un permis de travail à tous les employés d'ONG non nationaux afin qu'ils puissent résider légalement dans le pays. Selon une enquête de l'OCHA, 42 % des ONG ont du mal à obtenir de tels permis, qu'on les leur refuse ou que l'on refuse de renouveler des permis délivrés, que l'on tarde à délivrer les permis demandés ou que des permis existants soient annulés^b. Étant donné les délais de traitement, souvent longs, et pour faciliter l'acheminement de l'aide, les autorités ont permis au personnel des ONG d'entreprendre de tels déplacements à condition de produire une preuve écrite qu'une demande de permis de travail avait été présentée avant septembre 2017.

Or, au début de septembre 2017, le personnel de l'aéroport avait déjà empêché plusieurs employés d'ONG de prendre des vols intérieurs pour se rendre sur le terrain parce qu'ils n'étaient pas en possession d'un permis de travail, même s'ils pouvaient prouver qu'une demande avait été présentée. Bien que les ONG s'efforcent généralement de respecter les réglementations nationales, dans ces cas, aucune instruction officielle, cohérente et fiable n'a été donnée en temps voulu quant aux documents

⁸⁵ Les problèmes de sécurité ou les obstacles bureaucratiques au Soudan du Sud n'ont rien de nouveau puisque le secteur de l'aide est présent dans le pays, sous une forme ou une autre, depuis 30 ans. Toutefois, certaines des données ci-dessus semblent indiquer que les menaces en matière de sécurité et leurs incidences ont tendance à s'aggraver (comme en témoignent les 95 décès signalés). La persistance de l'insécurité dans le pays, les attaques directes dont les travailleurs humanitaires ont été la cible et les obstacles indirects ont créé un climat de peur parmi les organisations humanitaires.

⁸⁶ Entretiens avec des travailleurs humanitaires et des fonctionnaires des Nations Unies menés tout au long de 2017 et en janvier et février 2018, à Djouba, Nairobi, Kampala et New York, et par téléphone.

exigés pour les déplacements à l'extérieur de Djouba. Ce n'est que parce que les organisations dont le personnel s'était vu refuser l'embarquement se sont plaintes à plusieurs reprises que la Commission a publié la circulaire, en ne l'adressant cependant qu'à certaines d'entre elles. Par ailleurs, l'application de la circulaire par le personnel de l'aéroport s'est révélée contradictoire et déconcertante.

En novembre 2017, Paul Dhel, ancien vice-président de la Commission, a diffusé sur les réseaux sociaux une liste de noms de travailleurs humanitaires qui n'étaient pas en possession d'un permis de travail. L'OCHA ayant officiellement protesté en invoquant le droit à la confidentialité de l'information, la liste a été retirée deux semaines plus tard^c.

Pour compliquer encore les choses, le 28 novembre 2017, la Commission a annoncé qu'elle ne délivrerait plus d'autorisations de voyage aux travailleurs humanitaires dont la demande de permis de travail était en cours de traitement et que ceux-ci devraient s'adresser au Ministère du travail pour les obtenir^d. Après une période d'incertitude, le Ministère a informé les organismes humanitaires que la présentation du reçu de paiement attestant que la demande de permis de travail était en cours suffisait pour voyager. Malgré tout, plusieurs travailleurs humanitaires se sont vu de nouveau refuser l'embarquement pour des vols intérieurs alors qu'ils étaient en possession des reçus exigés, au motif que le montant des droits qu'ils avaient payés au moment de leur demande était celui qui était applicable avant le 24 novembre 2017, date d'entrée en vigueur du nouveau tarif (voir ci-dessus). Il leur fallait à présent payer le nouveau montant, même s'il était clairement indiqué dans la circulaire que le nouveau tarif ne serait appliqué qu'aux demandes de permis de travail présentées après le 31 octobre 2017 et que, pendant une période de transition devant permettre le traitement des demandes en instance, c'est l'ancien tarif qui serait appliqué^e.

^a Voir la copie de la lettre adressée au Bureau de la coordination des affaires humanitaires, <http://docs.southsudannforum.org/sites/default/files/2017-10/Work%20permit%20fees%2024%20Oct%202017.pdf>.

^b Bureau de la coordination des affaires humanitaires, *Bureaucratic Access Impediments to humanitarian operations in South Sudan* (juin 2017), consultable à l'adresse suivante : http://docs.southsudannforum.org/sites/default/files/2017-11/SBureaucratic_Access_Impediments_Survey_Report.pdf.

^c Correspondance entre le Groupe d'experts et une source humanitaire confidentielle, février 2018.

^d Voir la copie de la lettre adressée au Bureau de la coordination des affaires humanitaires, http://docs.southsudannforum.org/sites/default/files/2017-11/RRC%20Travel%20Authorisation%20Stoppage%20November%2028%202017_0.pdf.

^e Voir la copie de la circulaire, <http://docs.southsudannforum.org/sites/default/files/2017-10/Work%20permit%20fees%2024%20Oct%202017.pdf>.

57. Dans l'ensemble, les organisations humanitaires estiment que l'APLS est de loin l'acteur du conflit qui perturbe le plus l'acheminement de l'aide, en restreignant les déplacements, en prélevant des taxes illégales aux points de contrôle, en menaçant et cherchant à intimider les travailleurs humanitaires, en confisquant l'aide et en s'ingérant dans les opérations sur le terrain. Les autorités civiles, y compris les

autorités locales et celles des comtés⁸⁷, et la Commission de secours et de relèvement contribuent à ces perturbations en changeant sans cesse les règles applicables. Par comparaison aux autorités nationales, les acteurs armés non étatiques ont joué un bien moins grand rôle à cet égard⁸⁸.

58. Toutefois, dans le contexte de la sécurisation croissante de l'État du Soudan du Sud, le Service national de sécurité, placé sous les ordres d'Akol Koor Kuc, est régulièrement désigné comme l'acteur du conflit qui nuit le plus aux opérations humanitaires, du fait des tactiques qu'il déploie pour surveiller les intervenants humanitaires et leur extorquer des fonds. Deng Tong Kenjok, responsable de l'enregistrement des ONG à la Commission de secours et de relèvement, et l'ancien vice-président de celle-ci, Paul Dhel, ont également pris une part active à cette situation en introduisant de nouvelles règles, souvent sources de confusion, concernant les activités humanitaires⁸⁹. Dhel est à l'origine de l'augmentation des droits prélevés pour la délivrance de permis de travail en octobre 2017⁹⁰ et pour l'enregistrement des ONG en mai 2017, dans le but évident de lever de fonds. Un interlocuteur de haut niveau l'a qualifié de « belliqueux et agressif à l'égard de la communauté des ONG »⁹¹.

59. Ces obstacles bureaucratiques ont des coûts très importants. Les organisations humanitaires ont dépensé 1,2 milliard de dollars des États-Unis au Soudan du Sud pour la seule année 2017⁹², ce qui représente des ressources financières très importantes dans un pays où le budget de l'État pour 2016/17 s'élevait à 200 millions de dollars. Compte tenu de l'effondrement de l'économie du pays et de la perte de revenus qui en résulte pour l'État, les pouvoirs publics et les acteurs non étatiques cherchent de plus en plus à s'approprier les fonds destinés au financement de l'action humanitaire en cette période de conflit. Selon un des interlocuteurs du Groupe d'experts, le Gouvernement verrait dans la présence des organismes humanitaires dans le pays un « nouvel or noir »⁹³. Les coûts des opérations humanitaires ont donc considérablement augmenté, directement ou indirectement, du fait de leur report ou de leur annulation forcée.

60. Le prélèvement de droits pour la délivrance de permis de travail, difficulté à laquelle les organismes humanitaires se sont fréquemment heurtés ces dernières années, est un excellent exemple des manœuvres auxquelles les pouvoirs publics se

⁸⁷ La prolifération des autorités locales, due en grande partie à la création de 32 États par les dirigeants sud-soudanais, et, par conséquent, celle du nombre des autorités désireuses d'avoir la haute main sur le personnel humanitaire, rend les négociations relatives à l'accès de plus en plus complexes et leur issue imprévisible.

⁸⁸ Entretiens avec des travailleurs humanitaires et des fonctionnaires des Nations Unies menés tout au long de 2017 et en janvier et février 2018, à Djouba, Nairobi, Kampala et New York, et par téléphone. Voir également Bureau de la coordination des affaires humanitaires, *Bureaucratic Access Impediments to humanitarian operations in South Sudan* (juin 2017), consultable à l'adresse suivante : http://docs.southsudannngoforum.org/sites/default/files/2017-11/SBureaucratic_Access_Impediments_Survey_Report.pdf.

⁸⁹ Dhel a envoyé la circulaire concernant les autorisations de voyage, entre autres, le 28 novembre 2017 (voir l'étude de cas après le par. 56 ci-dessus). Il a été démis de ses fonctions en février 2018 et remplacé par Santino Bol Mouterdit. Voir www.gurtong.net/ECM/Editorial/tabid/124/ID/21256/Default.aspx.

⁹⁰ Voir la copie de l'avis, consultable à l'adresse suivante : <http://docs.southsudannngoforum.org/sites/default/files/2017-10/Work%20permit%20fees%2024%20Oct%202017.pdf>.

⁹¹ Entretiens avec des travailleurs humanitaires et des fonctionnaires des Nations Unies menés en janvier et février 2018, à Djouba, à Nairobi et par téléphone.

⁹² Pour venir en aide à 5 millions de personnes. Entretien avec le Coordonnateur de l'action humanitaire mené en février 2018, à Djouba.

⁹³ Entretien mené avec une source humanitaire confidentielle en février 2018, à Djouba.

livrent pour s'approprier les ressources destinées à l'aide. Le 24 octobre 2017, le Ministère du travail a porté les droits annuels applicables à la délivrance de permis de travail de 100 dollars à des sommes pouvant atteindre les 4 000 dollars pour les personnes recrutées sur le plan international⁹⁴. Ainsi, sur une année, ce sont au moins 7 millions de dollars qui ne seront pas affectés à l'acheminement de l'aide vitale. Cette estimation est fondée sur l'hypothèse que tous les membres du personnel des ONG internationales recrutés sur le plan international relèvent des deux catégories pour lesquelles ces droits sont les plus élevés (3 000 dollars et 4 000 dollars)⁹⁵. Pour mettre ces montants tout à fait exorbitants en perspective, le Groupe d'experts a recueilli des données sur les droits demandés en Ouganda, au Kenya et en Éthiopie, qui sont indiqués dans le tableau ci-dessous.

<i>Pays</i>	<i>Nombre estimé d'habitants</i>	<i>Nombre estimé de personnes ayant besoin d'une aide humanitaire^a</i>	<i>Droits annuels applicables à la délivrance de permis de travail (dollars des États-Unis)</i>
Ouganda	43 millions	1,5 million	2 500
Kenya	50 millions	5,6 millions	2 000
Éthiopie	105 millions	8,5 millions	400
Soudan du Sud	12 millions (dont plus de 2 millions de réfugiés dans les pays voisins)	7 millions	4 000 pour les consultants/membres de l'encadrement ^b ; 3 000 pour les administrateurs ^{b, 96} ; 2 000 pour les techniciens ; 1 000 pour les ouvriers qualifiés ; 500 pour les ouvriers non qualifiés.

^a Estimations de Reliefweb en novembre 2017.

^b On peut supposer que tous les membres du personnel recrutés sur le plan international travaillant pour des ONG relèvent de la première ou de la deuxième catégorie.

V. Sources de financement

61. Afin de mieux comprendre les sources de financement des parties belligérantes, le Groupe d'experts a enquêté sur les secteurs suivants :

A. Recettes pétrolières

62. Les recettes pétrolières sont la principale source de monnaie forte de l'État. La production de pétrole reste actuellement de 135 000 barils par jour⁹⁷. Le budget 2017/18 prévoit des recettes pétrolières nettes d'environ 166 millions de dollars,

⁹⁴ Voir copie de l'avis, <http://docs.southsudannforum.org/node/398>.

⁹⁵ Entretiens menés avec des acteurs humanitaires en février 2018, à Nairobi. Voir https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/SS_20180213_Annual_Access_Snapshot_Final.pdf.

⁹⁶ On peut supposer que tous les membres du personnel recrutés sur le plan international travaillant pour des ONG relèvent de la première ou de la deuxième catégorie. <http://docs.southsudannforum.org/sites/default/files/2017-09/Work%20permit%20circular%20%20sept%202017.pdf>.

⁹⁷ Voir la présentation officielle du Ministre du pétrole du Soudan du Sud, Ezekiel Lol Gatkuoth, à la conférence sur le pétrole et l'énergie en Afrique (juin 2017), consultable à l'adresse suivante : <http://africaoilandpower.com/2017/06/08/presentation-ministry-of-petroleum-south-sudan/>.

contre des recettes de 103 millions de dollars en 2016/17⁹⁸. Cherchant à attirer des investisseurs étrangers pour doper la production, le Gouvernement a organisé une conférence sur le pétrole en octobre 2016 à Djouba. Cette conférence n'a toutefois pas permis de mobiliser les partenariats escomptés avec les principaux investisseurs du secteur en raison de l'insécurité régnant dans le pays⁹⁹.

63. Si la production pétrolière est faible au regard de la situation économique catastrophique¹⁰⁰, il n'en reste pas moins, comme l'attestent certains documents obtenus par le Groupe, dont une autorisation de paiement de 30,73 millions de dollars en 2015 à Bosasy Logistics Ltd, une entreprise basée à Kampala, pour la fourniture de munitions, que le pétrole sert encore principalement à financer les efforts de guerre du Gouvernement¹⁰¹. Celui-ci cherche toujours à l'heure actuelle à augmenter les recettes publiques en procédant à des ventes anticipées à des sociétés de courtage en pétrole. Le Groupe continuera d'enquêter sur ces questions.

B. Financement de groupes armés grâce aux recettes issues du bois d'œuvre

64. Sur les forêts et terres boisées, qui recouvrent environ 29 % de la superficie terrestre du Soudan du Sud, se trouvent 68 plantations d'espèces d'arbres exotiques, principalement le teck, qui occupent une zone de près de 187 900 hectares¹⁰². Comme l'a noté le Groupe d'experts dans son rapport d'activité (S/2017/979), l'extraction et la vente de teck et d'autres bois durs constituent une source de financement importante pour les groupes armés opérant dans ces secteurs. Il en a été ainsi tout au long du conflit au Soudan du Sud¹⁰³ et, d'après les enquêtes menées par le Groupe d'experts sur le commerce actuel du teck, il apparaît que le Gouvernement et les groupes armés dans l'opposition tirent encore aujourd'hui parti du trafic de teck dans le pays.

65. L'APLS et l'APLS dans l'opposition-faction Machar ont établi des systèmes de protection obligeant dans la pratique les négociants et transporteurs de teck à payer

⁹⁸ Il convient de noter que les recettes pétrolières nettes en 2017/18 seront peut-être inférieures aux sommes budgétisées en raison des sommes à rembourser aux négociants. D'après les documents consultés par le Groupe, 184 millions de dollars auraient été versés aux négociants pétroliers en décembre 2017. Voir les tableaux budgétaires approuvés pour l'exercice 2017/18 (<http://grss-mof.org/wp-content/uploads/2017/11/book-final-1718-1.pdf>), p. 19 ; voir également le rapport budgétaire pour le quatrième trimestre de l'exercice 2016/17, Ministère des finances et de la planification économique du Soudan du Sud, décembre 2017, p. 8.

⁹⁹ Certaines compagnies sont sans doute dissuadées d'investir dans le pays car il est désormais avéré que la Compagnie pétrolière d'État, Nile, aura une participation au capital obligatoire dans tous les projets. Voir www.reuters.com/article/southsudan-oil/corrected-south-sudan-oil-conference-fails-to-draw-biggest-energy-firms-idUSL8N1MM43F. Fait confirmé également par certaines sources dans l'industrie pétrolière (février 2018) et par des ONG en mars 2018.

¹⁰⁰ La dette publique envers le Soudan s'élève actuellement à 1,3 milliard de dollars. Voir www.reuters.com/article/us-southsudan-oil/south-sudan-owes-sudan-1-3-billion-from-2012-oil-deal-official-idUSKBN1DZ2XK.

¹⁰¹ Documents conservés dans les dossiers du Groupe d'experts.

¹⁰² Exposé du Gouvernement sud-soudanais à l'atelier sur la gestion des forêts et les changements climatiques, tenu du 14 au 16 décembre 2016, à Dar es-Salaam, consultable à l'adresse suivante : www.fao.org/forestry/download/45524-08723e0208fecb5fe69a182241c4081f8.pdf. Informations confirmées par une source confidentielle de l'industrie du teck dans une lettre du 1er mars 2018.

¹⁰³ Les rebelles Anyanya, lors de la première guerre civile soudanaise (1955-1972) et l'Armée populaire de libération du Soudan, pendant la seconde guerre civile (1983-2005), ont récolté et vendu ce bois pour financer leurs activités. Pour citer un parlementaire sud-soudanais, « Dans d'autres pays, il y a eu les diamants du sang ; au Nord, il y a eu le pétrole du sang – le Gouvernement soudanais forait au Sud pour acheter des armes à la Corée, à la Chine, à l'Iraq et à l'Union soviétique. Chez nous, le M/APLS a eu recours au teck du sang. »

directement les groupes armés soit à l'entrée de la forêt où ils exploitent les arbres, soit à des barrages routiers ou des postes de contrôle sur les principaux itinéraires de transit¹⁰⁴. Ces systèmes sont en place principalement en Équatoria-Central et en Équatoria-Occidental ainsi que dans l'État de Wau, qui faisait précédemment partie du Bahr el-Ghazal occidental. Pour les négociants de teck et les petits exploitants forestiers, payer les groupes armés est un coût obligé, car tout refus exposerait les équipes de bûcherons et de transporteurs à des attaques. La fuite en Ouganda de nombreux civils et les affrontements entre l'APLS, l'APLS dans l'opposition et d'autres groupes armés, se disputant le contrôle du territoire, ont rendu les routes de plus en plus dangereuses (on trouvera à l'annexe V un rapport détaillé sur les péages illégalement prélevés aux postes de contrôle). Des chauffeurs de camions ont été victimes d'attaques, de vols ou de tirs. Une source dans le secteur a rapporté le cas d'un chauffeur arrivé à la frontière ougandaise en sous-vêtements dans un camion vide¹⁰⁵.

66. Le système de protection suppose généralement qu'un exploitant cherchant à récolter du bois de teck dans les zones contrôlées par l'APLS dans l'opposition – notamment à Loka, dans l'État du Fleuve Yeï, où se situe une grande partie des exploitations forestières illégales (on trouvera à l'annexe VI un rapport détaillé sur les activités des groupes armés à Loka) – prenne d'abord contact avec un représentant du groupe dans un pays voisin pour définir le volume approximatif d'arbres à abattre (soit en acres soit en nombres d'arbres) et la période où les « services de protection » sont requis. L'exploitant s'acquitte à l'avance d'un montant variant entre 14 et 16 dollars par arbre, soit près de 2 000 dollars pour une cargaison d'environ 120 grumes non sciées. Les agents publics dans l'État du Fleuve Yeï affiliés à l'APLS dans l'opposition redistribuent les recettes entre plusieurs unités du groupe ou les utilisent pour acquérir du riz, du sucre et d'autres produits alimentaires de première nécessité¹⁰⁶. Les unités de l'APLS présentes à Yeï et dans les alentours réclament quant à elles entre 20 et 22 dollars par arbre, soit environ 2 500 dollars par camion, pour leurs services de protection. L'APLS assure également la sécurité du transport des madriers jusqu'à la frontière ougandaise¹⁰⁷.

C. Sommes extorquées à la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud

67. Le constat évoqué plus haut à propos des entités internationales, perçues comme « le nouvel or noir » (voir par. 59 plus haut), vaut non seulement pour les organisations humanitaires mais aussi pour les autres acteurs internationaux au Soudan du Sud. Le Groupe d'experts a constaté au cours de ses enquêtes que, malgré l'Accord sur le statut des forces liant la MINUSS et le Gouvernement, le personnel de la Mission était de plus en plus victime d'extorsions généralisées et d'autres abus de la part de représentants du Gouvernement, notamment les suivants :

¹⁰⁴ D'après des entretiens avec des représentants du Gouvernement, de la MINUSS et de l'opposition, tenus entre novembre 2017 et février 2018 à Nairobi, Moscou, Kampala et Djouba. Voir également le rapport d'enquête du Norwegian Institute of International Affairs, consultable à l'adresse suivante :

http://www.kuronvillage.net/2017/NUPI_rapport_+South+Sudan_Rolandsen_Kindersley.pdf.

¹⁰⁵ D'après un entretien avec un représentant de l'industrie du teck tenu le 3 novembre 2017.

¹⁰⁶ D'après des entretiens avec des membres de l'APLS dans l'opposition, tenus en novembre 2017 et en janvier 2018 à Nairobi et Kampala. Également confirmé dans un entretien avec un analyste indépendant en novembre 2017 et en janvier 2018.

¹⁰⁷ D'après des entretiens avec des membres de l'APLS dans l'opposition, tenus en novembre 2017 et en janvier 2018 à Nairobi et Kampala. Également confirmé dans un entretien avec un analyste indépendant en novembre 2017 et en janvier 2018.

a) *Perception de droits sur les visas d'entrée et les permis de travail délivrés aux fournisseurs internationaux de la MINUSS.* À plusieurs reprises, de juillet à décembre 2017, des contractants et sous-traitants de la MINUSS se sont vu imposer à leur arrivée à l'aéroport international de Djouba, par des agents de la Direction de la citoyenneté, des passeports et de l'immigration, un droit de 100 dollars pour un visa d'un mois. Après délivrance de ces visas, il leur a été demandé de verser encore entre 20 et 400 dollars pour des visas d'un an.

b) *Perception de droits sur les visas d'entrée délivrés aux fonctionnaires de la MINUSS.* Le 17 juillet 2017, un fonctionnaire international de la MINUSS a été arrêté à son arrivée à l'aéroport international de Djouba par des agents de la Direction de la citoyenneté, des passeports et de l'immigration, qui ont menacé de l'expulser au motif qu'il voyageait à bord d'un avion de ligne avec un passeport national et non un laissez-passer de l'ONU. Cent dollars lui ont ensuite été exigés contre apposition du visa d'entrée sur son passeport national. Le fonctionnaire a dû s'exécuter de crainte d'être expulsé. Un cas similaire s'est produit entre le 3 et le 10 octobre 2017 lorsque les mêmes droits pour la délivrance d'un visa ont été imposés à l'aéroport de Djouba à 27 fonctionnaires de la MINUSS à leur première entrée dans le pays. Malgré la présentation des « lettres d'habilitation » du Ministère des affaires étrangères, les droits en question ont continué d'être réclamés.

c) *Perception de droits sur les fournisseurs de la MINUSS.* Le 13 juillet, Tristar LLC, un fournisseur de carburant de la Mission, a reçu une lettre du Département d'enquête criminelle de la Police nationale sud-soudanaise lui réclamant une somme de 150 dollars pour chacun des membres de son personnel recrutés sur le plan international, contre délivrance d'un « certificat de bonne vie et mœurs » nécessaire à l'obtention de permis de travail¹⁰⁸. À plusieurs reprises, des agents de la Direction de la citoyenneté, des passeports et de l'immigration ont réclamé à des employés de l'entreprise des sommes comprises entre 50 et 150 dollars par permis de travail à leur arrivée à l'aéroport de Djouba.

d) *Saisie de biens de la MINUSS.* Le 20 octobre 2017, un cargo transportant des biens de la MINUSS a été saisi par des douaniers et des agents du Service national de sécurité, au prétexte que les représentants de la Mission, ayant omis de payer certains droits, étaient en situation irrégulière. L'incident, qui a eu lieu alors même que la Mission s'était concertée avec les douanes et le Service national de sécurité avant l'arrivée du cargo, visait clairement à lui extorquer illégalement les sommes en question¹⁰⁹.

68. Pendant ses enquêtes sur les sommes extorquées à la Mission, le Groupe d'experts est parvenu à identifier certains des responsables de la collecte et de la redistribution des fonds et des donneurs d'ordres en ce sens. Toutefois, le fait que les agents de la Direction de la citoyenneté, des passeports et de l'immigration et du Service national de sécurité collectent les fonds dans l'exercice de leurs fonctions indique que les sommes pourraient servir à financer certaines activités du Gouvernement.

VI. Armes

69. Au cours de la période considérée, les opérations militaires et les affrontements armés se sont poursuivis dans diverses localités du Soudan du Sud. Comme cela a

¹⁰⁸ Tristar LLC est un fournisseur officiel de la MINUSS dont le siège social est établi à Doubaï (www.tristar-group.co/about-us/).

¹⁰⁹ Documents confidentiels conservés dans les dossiers du Groupe d'experts. Également confirmé dans des entretiens avec des informateurs de la MINUSS en janvier 2018.

déjà été signalé dans de nombreux rapports, les violences visent, pour l'essentiel, les civils sud-soudanais¹¹⁰. Il ressort également clairement de ces rapports que la plupart des actes de violence continuent d'être commis au moyen d'armes légères et de petit calibre. Dans certaines opérations militaires de grande envergure, telles que les offensives de l'APLS dans le Jongleï, des véhicules blindés et d'autres équipés d'armes antiaériennes ont été utilisés¹¹¹. Un témoin d'une offensive menée par l'APLS en juin 2017 dans un village près de Mathiang a déclaré ce qui suit :

« À Malow, l'armée du gouvernement tirait au hasard sur les villageois... Nous sommes nombreux à avoir fui, à avoir quitté nos maisons. L'APLS était partout. Ils étaient très nombreux, et ils tiraient, ils tiraient... Certains avaient des fusils, ceux qui étaient dans les véhicules avaient des armes énormes, et ils ont ouvert le feu sur nous, les civils »¹¹².

70. Pour mieux comprendre les facteurs qui sous-tendent et alimentent cette forme de violence au Soudan du Sud, le Conseil de sécurité a demandé au Secrétaire général, au paragraphe 18 c) de sa résolution 2206 (2015), de créer un Groupe d'experts notamment chargé de :

« Réunir, examiner et analyser toute information concernant la fourniture, la vente ou le transfert d'armes et de matériel connexe et la fourniture d'assistance connexe, militaire ou autre, notamment par le truchement de réseaux de commerce illicite, aux personnes et entités qui sapent les processus politiques visant à parvenir à un accord de paix définitif ou qui participent à des actes violant le droit international des droits de l'homme ou le droit international humanitaire ».

71. Il importe de noter que ce mandat a été confié au Groupe d'experts alors même qu'aucun embargo sur les armes n'a été imposé par le Conseil de sécurité au Soudan du Sud. Les États Membres n'ont donc pas reçu du Conseil l'interdiction de vendre des armes à ce pays¹¹³. Néanmoins, comme on peut le lire plus loin dans la résolution 2206 (2015), le Conseil de sécurité :

« Demande instamment à toutes les parties et à tous les États Membres, ainsi qu'aux organisations internationales, régionales et sous-régionales, de coopérer avec le Groupe d'experts et prie instamment tous les États Membres concernés d'assurer la sécurité des membres du Groupe d'experts et de leur donner libre accès aux personnes, documents et sites pour permettre au Groupe de s'acquitter de son mandat ».

72. Si la communication d'informations sur les transferts d'armes illicites est l'une des missions principales du Groupe d'experts, son véritable objectif est d'identifier – avec la coopération des États Membres – les « personnes et entités qui sapent les

¹¹⁰ Voir, par exemple, le rapport du 1^{er} mars 2018 de la Commission du Conseil des droits de l'homme sur les droits de l'homme au Soudan du Sud (A/HCR/37/71), qui atteste dans le détail les attaques perpétrées contre les civils dans tout le pays et fait notamment état de cas où des civils ont été délibérément pris pour cible, ou encore où des éléments armés n'ont pas fait de distinction entre cibles civiles et cibles militaires.

¹¹¹ Note diplomatique datée du 12 janvier 2018, versée aux archives du Groupe d'experts et ajoutée aux rapports confidentiels sur les droits de l'homme.

¹¹² Rapport de la Commission sur les droits de l'homme au Soudan du Sud (A/HRC/37/CRP.2), par. 557. Consultable à l'adresse suivante : https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/A_HRC_37_CRP.2_EN.pdf.

¹¹³ L'Union européenne et les États-Unis ont mis en place leurs propres embargos sur les armes et d'autres États ont indiqué qu'ils s'imposaient eux-mêmes des restrictions sur les ventes d'armes au Soudan du Sud en vertu d'engagements bilatéraux.

processus politiques » ou commettent « *des actes violant le droit international des droits de l'homme ou le droit international humanitaire* ».

73. Depuis sa création en mars 2015, et tout au long de son mandat actuel, le Groupe d'experts n'a cessé de chercher à obtenir des informations vérifiables, fondées sur des déclarations de témoins, des documents, des registres de vol et des comptes rendus d'inspections de stocks d'armes¹¹⁴. Le succès de ces enquêtes dépend en grande partie de la capacité du Groupe de retrouver la trace des fabricants. En remontant à la source, les experts obtiennent souvent des données complémentaires précieuses sur la vente de chaque arme, qui permettent de déterminer quand et comment elle est entrée sur le territoire, et par quelle entité elle a été achetée¹¹⁵. Cette stratégie est particulièrement utile en ce qui concerne les munitions, car si les armes légères se trouvent facilement au Soudan du Sud, les munitions sont une denrée rare¹¹⁶. Conséquence de cette rareté, les éléments armés sont constamment à la recherche de munitions et remonter les filières d'approvisionnement est une bonne manière d'obtenir des preuves d'achats récents. Ces informations permettent dans certains cas d'établir un lien entre une cargaison et un incident en particulier et, ainsi, d'aider à mettre au jour la chaîne de commandement, de contrôle et de responsabilité pour des actes relevant du mandat du Groupe d'experts, notamment la fourniture au Comité d'informations pouvant servir à mettre à jour éventuellement des personnes et entités qui se livreraient à des actes passibles de sanctions, y compris des attaques contre des civils.

74. Au cours de son mandat, le Groupe d'experts a entrepris d'enquêter sur un incident de ce type : l'attaque de base de la MINUSS à Bor. Le 15 avril 2014, l'ALPS dans l'opposition a attaqué et pris la ville de Bentiu, dans l'État de l'Unité, massacrant environ 353 civils¹¹⁷. Des civils vivant sur le site de protection installé dans l'enceinte de la base de la MINUSS à Bor auraient célébré la capture de Bentiu par l'opposition¹¹⁸. Deux jours plus tard, le 17 avril 2014, le complexe de la MINUSS à Bor a été attaqué par un groupe d'environ 300 hommes de la population locale, et au moins 47 civils désarmés, qui avaient trouvé refuge sur le site de protection des civils, ont été assassinés. Les victimes ont été prises pour cibles en raison de leur appartenance à l'ethnie Nuer, en représailles de l'attaque contre Bentiu¹¹⁹. Parmi elles figuraient onze enfants (quatre garçons de 8, 7, 3 et 2 ans et sept filles de 17, 15, 14, 11, 10 et 5 ans, plus une de 8 mois). Au moins deux des victimes étaient enceintes¹²⁰.

75. D'après les informations recueillies sur l'attaque par le Groupe d'experts, un haut responsable politique de Bor et actuel Ministre du Gouvernement provisoire a personnellement participé à la planification de l'attaque contre la base de la

¹¹⁴ On trouvera à l'annexe 1 du document S/2017/979 un exemple de compte rendu d'inspection de stocks d'armes.

¹¹⁵ L'effort international de réglementation des achats d'armement et d'élimination du trafic d'armes est basé sur ce principe.

¹¹⁶ Le Groupe d'experts a déjà signalé (voir S/2017/793) que le général Paul Malong, l'ancien Chef d'état-major de l'APLS, entendait créer une usine de munitions au Soudan du Sud pour répondre aux besoins des opérations militaires du Gouvernement.

¹¹⁷ Le rapport de la Division des droits de l'homme de la MINUSS est consultable à l'adresse suivante : http://www.ohchr.org/Documents/Countries/SS/UNMISS_HRDJanuary2015.pdf.

¹¹⁸ Ibid., par. 81.

¹¹⁹ Ibid., par. 100. « Le but de l'attaque transparaisait aussi clairement dans le langage, menaçant, utilisé d'après des témoins et des survivants par les assaillants : "ces gens sont mauvais", "les Nuer sont mauvais", "on est venu tuer des Nuer" ».

¹²⁰ Ibid., par. 106.

MINUSS¹²¹. D'après Cet individu continue d'entraver considérablement l'effort de paix au Soudan du Sud, principalement, d'après le Groupe, parce qu'il souhaite éviter de rendre des comptes au sujet de l'attaque de la MINUSS.

76. Les douilles collectées sur la scène du massacre laissent penser que les assaillants ont probablement eu accès à des munitions déjà recensées dans les arsenaux du Gouvernement sud-soudanais (voir figure 1)¹²². Toutefois, les cartouches de calibre 7, 62 x 39 mm (utilisées dans les fusils d'assaut de type AK) marquées 211_79 au culot qui ont été retrouvées (voir figure 2) n'avaient encore jamais été répertoriées au Soudan du Sud par les experts en armements¹²³. Cela pourrait signifier que ces munitions ont été introduites dans le pays et livrées aux assaillants peu avant avril 2014, ce qui constitue une piste intéressante pour l'enquête. Malheureusement, malgré ses efforts, le Groupe n'a pas pu remonter cette piste.

Figure I

Douilles de 7,62 x 39 mm – marquage caractéristique d'une fabrication en ex-Tchécoslovaquie – ramassées sur le site de protection des civils de la MINUSS à Bor, le 17 avril 2014, après l'attaque (Marque de culot BxN 82)



¹²¹ Le 6 septembre 2017, dans l'exposé des faits précédant l'annonce de sanctions ciblées contre des hauts responsables sud-soudanais, les États-Unis ont nommé accusé Michael Makwei d'avoir participé à la planification et à la coordination de l'attaque du 17 avril 2014. Ces allégations sont corroborées par les déclarations faites au Groupe d'experts, sous le sceau de la confidentialité, par un ancien haut gradé de l'APLS en août 2017 et un ancien haut fonctionnaire sud-soudanais en février 2018. Voir www.treasury.gov/press-center/press-releases/Pages/sm0152.aspx.

¹²² Les cartouches portant ce type de marquage sont courantes au Soudan du Sud et ont depuis longtemps été répertoriées par les chercheurs. Il est impossible d'en trouver la source ou de remonter les filières de distribution.

¹²³ Correspondance entre le Groupe d'experts et des spécialistes du traçage des armes, mai et décembre 2017, et rapport confidentiel relatif au traçage de munition conservé dans les dossiers du Groupe d'experts.

Figure II

Douilles de 7,62 x 39 mm – marquage caractéristique d’une fabrication en République populaire de Chine – ramassées sur le site de protection des civils de la MINUSS à Bor, le 17 avril 2014, après l’attaque (Marques de culot 211_77, 211_79 et 101_79)



77. Le 2 janvier 2018, le Coordonnateur du Groupe d’experts, un spécialiste en armements, a écrit à la Mission permanente de la Chine auprès de l’Organisation des Nations Unies dans l’espoir qu’elle aide le Groupe à retrouver le fabricant des cartouches afin qu’il puisse remonter les filières de distribution et identifier les auteurs du massacre¹²⁴. Ce n’est pas la première fois que le Groupe d’experts retrouve des armes et des munitions chinoises au Soudan du Sud, ni qu’il demande l’aide du pays pour en retrouver l’origine¹²⁵. Dans un courrier électronique au Coordonnateur daté du 29 janvier 2018, la Mission permanente a déclaré que la Chine avait toujours rigoureusement appliqué les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, qu’elle était prudente et responsable en matière d’exportation d’armes et qu’elle n’avait jamais exporté d’armes destinées à des entités non étatiques ou des particuliers. La Mission a également indiqué qu’elle avait des raisons de penser que le mandat du

¹²⁴ Le Groupe a rencontré la Mission permanente de la Chine à New York le 14 novembre 2017. Ont notamment été abordés lors cet entretien la demande d’aide pour le traçage des armes et le fait qu’une autre demande, datée de février 2017, était restée sans réponse. Voir la correspondance du Groupe d’experts à l’annexe VII.

¹²⁵ Depuis sa création, le Groupe d’experts a trouvé à de nombreuses reprises au cours de ses enquêtes des armes et des munitions dont le marquage atteste une fabrication chinoise. Dans son rapport de janvier 2016 (S/2016/70), par exemple, le Groupe d’experts a indiqué que sur un échantillon de 208 cartouches analysées, plus de 60 % étaient de fabrication chinoise. Dans son rapport d’avril 2017 (S/2017/326), le Groupe d’experts a noté que les armes saisies aux forces de Machar après leur entrée en République démocratique du Congo provenaient notamment d’Autriche, d’Israël, de Chine et des États-Unis. (Des demandes de traçage ont été envoyées à ces quatre pays, et le Groupe d’experts a reçu des réponses directes de l’Autriche, d’Israël et des États-Unis). De même, dans son rapport de novembre 2017 (S/2017/979, annexe I), le Groupe d’experts a relaté l’examen d’armes saisies par la MINUSS en juillet 2016 : 12 de ces armes portaient un marquage clairement caractéristique d’une fabrication chinoise, tout comme un large éventail de munitions saisies. Dernièrement, le Groupe d’experts a reçu un échantillon de trois douilles collectées sur le site d’une embuscade tendue le 23 janvier 2018 à Mitika, près de Yei, dans l’Équatoria-Central. D’après les marquages, deux de ces douilles étaient de fabrication chinoise et la troisième avait été fabriquée en Bulgarie.

Groupe ne lui permettait pas d'enquêter sur des événements survenus en avril 2014, soit près d'un an avant l'adoption de la résolution 2206 (2015), par laquelle le Conseil de sécurité avait établi le régime de sanctions. Dans le même message, elle a également exhorté le Groupe d'experts à mener ses travaux dans les limites du mandat confié par le Conseil de sécurité et de manière juste et objective.

78. Le Groupe d'experts tient à souligner qu'il n'existe aucune preuve que les fabricants chinois aient directement vendu des armes au Soudan du Sud depuis le chargement expédié par China North Industries Corporation (Norinco) en juin 2014¹²⁶. Toutefois, les données de renseignement reçues par le Groupe d'experts montrent que, les armes et les munitions continuent d'arriver dans le pays par différents itinéraires d'approvisionnement en Afrique de l'Est¹²⁷. Les munitions seraient transférées illégalement, les distributeurs fournissant de vieux stocks (nombre des munitions analysées dataient des années 70) sans mention sur les certificats des destinataires finaux réels¹²⁸. Ces informations concordent avec celles que le Groupe a reçues de sources basées à Djouba, d'après lesquelles l'achat d'armes pour les services de sécurité se faisait de plus en plus sur le marché clandestin et en dehors des circuits utilisés jusqu'en 2015¹²⁹. Selon de nombreuses sources, y compris des observateurs internationaux, les avions qui atterrissent fréquemment de nuit à l'aéroport international de Djouba sont le point d'entrée le plus probable de l'approvisionnement en armes du Soudan du Sud¹³⁰. Les modalités d'achat d'armements pour les forces armées du Gouvernement se sont opacifiées et de nombreuses sources ont fait observer que le Service national de sécurité était devenu le pourvoyeur d'armes le plus important et le plus régulier du pays¹³¹.

79. Lorsque le Groupe d'experts ne parvient pas à obtenir des données suffisantes pour tracer les armes et les munitions observés au Soudan du Sud, il lui devient extrêmement difficile d'étayer certaines de ces allégations, et, surtout, de faire la distinction entre les armes et munitions acquises légalement par le Soudan du Sud auprès d'un État fournisseur et celles qui pourraient être entrées sur le territoire illégalement. La Chine n'est pas la seule à ne pas répondre aux demandes d'informations du Groupe d'experts, mais étant donné la quantité d'armes et de munitions trouvées au Soudan du Sud qui pourraient sortir d'usines chinoises, sa réticence à donner suite aux requêtes du Groupe entrave lourdement la capacité de ce

¹²⁶ Dans son rapport d'août 2015 (S/2015/656), le Groupe d'experts a fourni des informations concernant ce chargement, pour lequel le bon de commande fait notamment état de 20 millions de cartouches de calibre 7,62 x 39mm.

¹²⁷ Le 3 février 2018, l'expert en armements s'est entretenu de la question de l'achat d'armes au Soudan du Sud avec le général Malong, ancien Chef d'état-major de l'APLS, qui a déclaré, au cours de l'entrevue, que les armes « étaient faciles à trouver ». Il a également parlé d'un approvisionnement régulier en provenance « d'Europe de l'est », mais a refusé d'être plus précis. Le Groupe d'experts a déjà mis au jour des transferts d'armes depuis l'Ukraine, notamment « 830 fusils mitrailleurs et 62 mitrailleuses lourdes » exportés vers le Soudan du Sud en 2014, et des hélicoptères d'attaque MI-24 en 2015 (voir S/2016/70, par. 69 et 75). On ignore si les commentaires de Malong concernent ces transferts ou d'autres.

¹²⁸ Trois sources distinctes ont affirmé que des munitions étaient achetées à des fournisseurs d'Europe de l'est, expédiées dans la région puis transférées au Soudan du Sud. Le Groupe d'experts a connaissance de deux enquêtes en cours (en plus des siennes) sur cette piste. Toutefois, le Groupe d'experts n'avait pas pu, à ce jour, vérifier ces affirmations.

¹²⁹ Le Groupe d'experts a demandé à plusieurs reprises l'autorisation d'examiner les armes du Gouvernement sud-soudanais, que ce soit lors de réunions avec des hauts fonctionnaires et des hauts gradés ou dans des courriers à leur attention, et même, récemment, lors d'une entrevue avec le Ministre de la défense, Kuol Manyang Juuk en octobre 2017 et dans une lettre envoyée par la suite au Gouvernement. À ce jour, toutes ces demandes sont restées sans réponse.

¹³⁰ Entretiens menés à Djouba en septembre 2017 et février 2018.

¹³¹ Entretiens avec trois sources confidentielles ayant toutes une connaissance directe des circuits d'achat d'armes au Soudan du Sud (date et lieu confidentiels).

dernier de mener à bien son mandat de surveillance des flux d'armes. Par ailleurs, l'absence de données de traçage empêche d'enquêter sur des incidents tels que l'attaque de Bor et nuit aux efforts de suivi de l'usage des armes dans le pays.

Avions L-39 et hélicoptères d'attaque Mi -24

80. Les hélicoptères Mi-24 ont été peu utilisés depuis la mi-2017. D'après des signalements, 2 Mi-24 auraient été utilisés en lien avec des opérations de l'APLS près de Maiwut (Haut-Nil) le 21 juillet 2017. Le Groupe d'experts n'a pas eu connaissance d'autres opérations des Mi-24 depuis Maiwut. D'après les images satellites de l'aéroport international de Djouba que s'est procuré le Groupe d'experts, les Mi-24 n'ont pratiquement pas bougé ces derniers mois. Cela est sans doute dû au manque de moyens d'entretien au sol des hélicoptères ainsi qu'à une pénurie de roquettes pour armer les Mi-24. En février 2018, le Groupe d'experts a été informé que le Gouvernement entendait remettre les hélicoptères en service et acquérir 400 roquettes S-8 pour de nouvelles opérations¹³².

81. Les avions L-39 (déjà mentionnés dans les rapports du Groupe d'experts de septembre 2016 (S/2016/793) et d'avril 2017 (S/2017/326)) ont eux aussi été inactifs pendant l'essentiel de la période considérée. Toutefois, d'après une source connaissant bien le dossier, les L-39 auraient été remis en service au début du mois de février 2018, sur leur base de Gulu (Ouganda)¹³³. Le 8 février, à 20 heures environ, deux petits avions ont été vus en train de survoler Djouba. D'après un témoin oculaire spécialiste de l'aviation, les feux de positions des deux avions étaient éteints. Il est probable qu'il se soit agi des deux L-39.

Approvisionnement en armes de l'opposition

82. Il ressort des entretiens avec les dirigeants des principaux groupes d'opposition, des rapports d'opérations sur le terrain et des conclusions des observateurs internationaux qu'au moment de la présentation du présent rapport, les forces d'opposition ont toujours un accès limité aux armes et aux munitions. La pénurie de munitions, en particulier, a restreint les opérations offensives des groupes d'opposition sur de nombreux sites. Les dirigeants interrogés ont déclaré qu'ils étaient de plus en plus souvent contraints d'adopter des tactiques de guérilla, fondées sur des déplacements rapides et l'évitement des confrontations directes avec les forces gouvernementales¹³⁴.

VII. Application du gel des avoirs et de l'interdiction de voyager

83. Le Groupe a continué de réunir, d'examiner et d'analyser des informations sur les mesures prises par les États Membres pour faire appliquer le gel des avoirs et l'interdiction de voyager imposés aux six individus sanctionnés le 1^{er} juillet 2015. Au paragraphe 12 de la résolution 2206 (2015) du Conseil de sécurité, le terme « avoirs » désigne tous fonds, autres avoirs financiers et ressources économiques qui sont en la possession ou sous le contrôle, direct ou indirect, des personnes ou entités désignées par le Comité ou de toute personne ou entité agissant pour leur compte ou sur leurs instructions, ou de toute entité en leur possession ou sous leur contrôle.

¹³² Cette information n'a pas pu être vérifiée, mais la source, qui est informée directement des opérations aériennes, est crédible.

¹³³ Entretien dans la région, février 2018.

¹³⁴ Entretiens à Addis-Abeba, janvier 2018.

84. Au cours de ses enquêtes, le Groupe d'experts a été informé que Marial Chanuong Yol Mangok, l'un des six individus visés par les sanctions, tirait profit de plusieurs entreprises enregistrées au Soudan du Sud au nom de son fils, Gum Marial Chanuong. Il est convaincu que ces sociétés appartiennent en réalité à Marial Chanuong Yol Mangok.

85. Les documents que le Groupe d'experts s'est procuré ont permis d'établir que :

a) Gum Marial Chanuong a été enregistré comme l'un des administrateurs de Gumach General Company Ltd. le 30 septembre 2013¹³⁵. Il détient 80 % du capital de la société. La valeur nominale du capital social de la société est de 100 000 dollars. Ces actions sont détenues pour le compte de Marial Chanuong Yol Mangok¹³⁶, qui posséderait donc un capital d'une valeur de 80 000 dollars.

b) Le 31 août 2012, Gum Marial Chanuong a été enregistré comme l'un des administrateurs de Half Moon Enterprises Ltd.¹³⁷. Au cours de son enquête, le Groupe d'experts a établi que Gum Marial Chanuong détenait 31 % du capital de la société. Compte tenu de ce que l'on sait, ces 31 % appartiendraient en réalité à Marial Chanuong Yol Mangok.

c) Le 7 août 2013, Gum Marial Chanuong a été enregistré comme l'un des administrateurs de Oxygen General Trading Co. Ltd.¹³⁸. Il détient 50 % du capital de la société. La valeur nominale du capital social de la société est de 500 000 dollars. Le Groupe d'experts a établi que Gum Marial Chanuong était le fils d'un individu visé par des sanctions, Marial Chanuong Yol Mangok, qui était le bénéficiaire réel de 50 % des parts de la société.

86. Le Groupe d'experts a tenté de contacter les avocats qui avaient authentifié les statuts posés par Gumach General Company Ltd., Half Moon Enterprise et Oxygen General Trading Company Ltd., pour savoir si Gum Marial Chanuong siégeait toujours au conseil d'administration de ces sociétés, mais il n'a pas reçu de réponse factuelle¹³⁹. Il continuera d'enquêter sur la propriété du capital de ces sociétés.

87. Entre octobre et décembre 2017, le Groupe a adressé huit courriers à des banques commerciales en activité au Soudan du Sud pour demander des informations sur des sociétés liées à Marial Chanuong Yol Mangok, qui pouvait y détenir des comptes actifs¹⁴⁰. Le 17 octobre 2017, le Groupe d'experts a reçu une réponse officielle d'Equity Bank, qui a indiqué que les comptes de la Planet Holdings Ltd.,

¹³⁵ Statuts de la société Gumach General Co Ltd., tels qu'authentifiés par M^c Phillips Anyang Ngong, avocat membre du cabinet Southern Sudan Associated Advocates, et enregistrés par le Ministère de la Justice du Soudan du Sud le 30 septembre 2013.

¹³⁶ Entretien avec une source de l'APLS dans l'opposition en novembre 2016 à Nairobi. Également confirmé lors d'entretiens avec des sources de l'APLS dans l'opposition à Nairobi et Kampala en janvier 2018.

¹³⁷ Statuts de la société Half Moon Enterprises Ltd, tels qu'authentifiés par Kimo Ajing Aba Goc, conseiller juridique et commissaire à l'assermentation membre de Advocates, Legal Advisers and Commissioners for Oaths et enregistrés par le Ministère de la Justice du Soudan du Sud le 31 août 2012.

¹³⁸ Statuts de la société Oxygen General Trading Co Ltd., tels qu'authentifiés par le cabinet Kuethpiny Deng Nhumrom et enregistrés par le Ministère de la Justice du Soudan du Sud le 7 août 2013.

¹³⁹ Courriers adressés aux avocats de Gumach General Company Ltd. et Oxygen General Trading Company Ltd. à compter du 9 février 2018 conservés dans les dossiers du Groupe d'experts. Le dossier d'enregistrement de la société Half Moon Enterprises Ltd. ne contenait pas de coordonnées. Courriers adressés au Greffe des entreprises du Ministère de la Justice du Soudan du Sud le 9 mars 2018, conservés dans les dossiers du Groupe d'experts.

¹⁴⁰ Le 2 octobre 2017, le Groupe d'experts a adressé des demandes de renseignements à l'Alpha Commercial Bank, la Buffalo Commercial Bank, la Chase Bank Kenya, la Cooperative Bank of South Sudan, la Equity Bank, la International Commercial Bank, la Ivory Bank et la Nile Bank.

une société citée dans le rapport d'activité du Groupe d'experts, avaient été gelés. La banque ne précisait toutefois pas les dates précises auxquelles ce gel était intervenu.

88. À la suite de la publication le 10 octobre 2017 d'une circulaire (voir [S/2017/979](#), annexe III), dans laquelle la Banque centrale du Kenya priait les directeurs des banques kényanes de lui fournir, avant le 5 novembre 2017, des informations détaillées sur les comptes des six généraux visés par les sanctions ainsi que sur les biens qu'ils possédaient ou contrôlaient, directement ou par l'intermédiaire de tiers, le Groupe d'experts a adressé une lettre à la Banque centrale le 12 février 2018 pour demander les noms des banques concernées, les dates auxquelles le ou les comptes avaient été gelés, le nombre de comptes, le montant des fonds détenus sur ces comptes, et l'historique de chaque compte depuis le 1^{er} juillet 2015. Il n'a, à ce jour, pas reçu de réponse.

VIII. Conclusion

89. Le Groupe d'experts constate qu'en dépit des appels à la paix lancés par la communauté internationale, le Gouvernement sud-soudanais et le Premier Vice-Président Taban Deng Gai ont, dans le souci de préserver leurs intérêts personnels, continué de mener des politiques qui ont globalement aggravé le conflit. Pour asseoir leur pouvoir, ils n'ont pas hésité à conduire leurs forces à mener des opérations d'une violence démesurée, à déplacer des civils, à détruire les moyens de subsistance des populations et à entraver l'accès humanitaire, alors même qu'un accord de cessation des hostilités avait été signé.

90. Cette volonté de faire passer en priorité et en totale impunité les intérêts particuliers avant l'effort de paix est clairement le signe d'un manque de volonté politique, alors même que le pays connaît une crise humanitaire d'une gravité sans précédent. Tout porte donc à croire que les parties, et en particulier le Gouvernement, ne s'engageront réellement à mettre fin au conflit que si des sanctions internationales sont prises à l'encontre des auteurs de troubles, de quelque bord qu'ils soient.

IX. Recommandations

91. Le Groupe d'experts recommande ce qui suit :

a) Pour illustrer la détermination du Conseil de sécurité à appuyer la quête d'une paix inclusive et durable au Soudan du Sud, le Comité devrait désigner les responsables des activités et des politiques qui menacent la paix, la sécurité et la stabilité dans ce pays, telles que décrites aux paragraphes 9 et 10 de la résolution [2290 \(2016\)](#). Outre l'annexe confidentielle qu'il a présentée au Comité en janvier 2016, le Groupe d'experts a fourni des éléments de preuve, dans le présent rapport et dans ses rapports antérieurs ([S/2016/70](#), [S/2016/793](#), [S/2016/963](#), [S/2017/326](#), [S/2017/789](#) et [S/2017/979](#)) et a présenté au Comité des exposés des faits spécifiques mettant en cause plusieurs personnes responsables ou complices des activités ou des politiques décrites au paragraphe 9 de la résolution [2290 \(2016\)](#), notamment celles responsables des conditions à l'origine de la crise humanitaire sans précédent que vit le pays.

b) Pour montrer sa volonté d'appuyer la quête d'une paix inclusive et durable au Soudan du Sud et pour prévenir les violations massives des droits de l'homme qui sont, comme l'a déterminé le Groupe d'experts, directement liées à la fourniture d'armes et de munitions aux acteurs étatiques et non étatiques, le Conseil de sécurité devrait imposer un embargo sur la fourniture, la vente ou le transfert d'armes et de matériels connexes au Soudan du Sud. Le Groupe d'experts réitère ses recommandations relatives aux modalités de mise en œuvre de ce type d'embargo

énoncées aux alinéas d), e) et g) du paragraphe 84 de son rapport d'activité pour 2015 (S/2015/656). À son avis, un embargo sur les armes est techniquement réalisable et aurait un effet positif sur la situation politique et les conditions de sécurité ;

c) Pour garantir l'application des sanctions à l'égard des personnes désignées¹⁴¹, le Comité devrait envoyer une lettre aux États membres de l'IGAD leur rappelant les obligations qui sont les leurs en vertu de l'Article 41 du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies concernant l'application du gel des avoirs prévu par la résolution 2206 (2015) et prorogé par la résolution 2290 (2016), et demander expressément que soient gelés les comptes bancaires et les avoirs des individus suivants et des entreprises qui leur sont associées, déjà identifiés par le Groupe d'experts : Marial Chanuong Yol Mangok (Nyamlel Petroleum Company Limited, Global Services International Co. Ltd., Planet Holdings Ltd. et Ciec Trading Investment Company) et Gabriel Jok Riak (Zenith Company Limited).

¹⁴¹ Voir <https://scsanctions.un.org/fop/fop?xml=htdocs/resources/xml/en/consolidated.xml&xslt=htdocs/resources/xsl/en/southsudan.xsl>.

Annex I**Table of correspondence sent and received by the Panel from 20 July 2017 to 14 March 2018**

<i>Country/other entity</i>	<i>Number of letters sent</i>	<i>Requested information fully supplied</i>	<i>Information partially supplied</i>	<i>No answer</i>	<i>Pending</i>
Alfa Commercial Bank	1			1	
AUPSC	1			1	
Bulgaria	1	1			
Buffalo Commercial Bank	1			1	
Central Bank of Kenya	1			1	
Chase Bank	1			1	
China	1			1	
Cooperative Bank of South Sudan	1			1	
Deutsche Bank	4	1		3	
Equity Bank	1	1			
Ethiopia	2	1		1	
International commercial Bank	1	1			
Israel	1	1			
Ivory Bank	1				
National Bank of Abu-Dhabi	1	1			
Nile Bank	1			1	
Poland	2	2			
Qatar National Bank	1	1			
Southern Sudan Associated Advocates	1			1	
South Sudan	5			5	
Sudan	1			1	
Uganda	2	1		1	
Total	30	11		19	

Annex II

Conflict-related sexual violence

Conflict-related sexual violence remains a hallmark of the war in South Sudan, with women and girls bearing the brunt of this degrading practice.¹ All parties continue to deliberately use rape as part of their military strategy, often in gruesome incidents of gang rape. In his 2017 report, the Secretary-General pointed to “widespread and systematic sexual violence [being] used as a tactic of war to terrorize and persecute populations in a manner that indicates its ethnic, as well as political, undertones.”² Research by Amnesty International indicates that “such extreme acts of sexual violence [are meant to] degrade, shame and humiliate both the victims and their ethnic or political group.”³

UNMISS recorded 122 cases of conflict-related sexual violence impacting 196 victims, including 68 girls, in 2017. The incidents involved 88 cases of rape, 63 of gang-rape and 31 cases of abduction for the purpose of sexual assault. The SPLA or associated forces were deemed responsible in the vast majority of cases, i.e. in 72 cases, and SPLA-IO forces in 10 cases.⁴ On the other hand, CTSAMM recorded 154 women and children seeking medical help for sexual violence, mainly rape by armed actors, in the Juba area alone between February and December 2017. The vast majority of cases would have been perpetrated by SPLA and other government security forces as the government controls most of the Juba area.⁵ The full extent of conflict-related sexual violence across the country might never be known, as the overwhelming majority of violations go unreported.⁶

Survivors interviewed by Amnesty International described “a situation in which sexual violence is rampant, taking place any time civilians come into close proximity with armed actors.” This includes during military attacks on villages, along roads and at checkpoints, and when abducted or detained.⁷ This type of violence also persists nearby protection of civilian

¹ Conflict-related sexual violence is only one part of the story. Violence against women and girls (VAWG) is pervasive across South Sudan. In the first ever large-scale research study of VAWG in several areas of South Sudan (Juba, Bentiu PoC and Rumbek), 65% of women and girls reported experiencing physical and/or sexual violence in their lifetime, among the highest rates of VAWG in the world. Thirty-three% of women in these areas experienced sexual violence from a non-partner, often directly linked to a raid, displacement or abduction. Women and girls who live in Juba Protection of Civilian (PoC) sites are the most vulnerable to this type of assault—almost a quarter of women who experienced this violence reported that they experienced multiple incidents of sexual violence. See IRC. No Safe place: A life-time of violence for conflict-affected women and girls in South Sudan. November 2017. <https://www.rescue.org/sites/default/files/document/2294/southsudanlgsummaryreportonline.pdf>.

² S/2017/249.

³ Amnesty International. Do not remain silent: Survivors of sexual violence in South Sudan call for justice and reparations. July 2017. <https://www.amnesty.org/en/documents/afr65/6469/2017/en/>.

⁴ Seven cases were attributed to Riek Machar allied IO forces, four to Taban Deng forces and four to IO allied militias. The remaining cases were either attributed to other security actors, e.g. South Sudan National Police Service, or the perpetrators remained unidentified. UNMISS pointed to difficulties in monitoring due to severely restricted humanitarian access to conflict zones under the control of either the Government or non-State armed groups and to lack of access to internally displaced and refugees for verification of incidents. Panel email correspondence with UNMISS. February 2018.

⁵ CTSAMM recorded any type of sexual violence (broader definition than conflict-related sexual violence) but noted that the survivors mainly spoke of rape by “uniformed armed males”. Remarkably these only pertain to cases where victims actually were able to seek medical help, indicating this number represents a mere fraction of the total number of cases. CTSAMM. SGBV in Central Equatoria. 15 January 2018. <http://ctsamm.org/wp-content/uploads/2018/01/CTSAMM-REPORT-201803-SGBV-IN-CENTRAL-EQUATORIA.pdf>.

⁶ Victims often face severe psychological and physical trauma, fear reprisals and the social stigma linked to this type of violence, particularly male survivors. At the same time survivors and witnesses have limited access to life-saving services and reporting mechanisms.

⁷ Amnesty International. Do not remain silent: Survivors of sexual violence in South Sudan call for justice and reparations. July 2017. Ibid.

sites, where armed actors prey on displaced women leaving the site to look for food or firewood or to access markets, raping them and stealing their goods. It often takes place alongside other violations of human rights laws, such as killing, torture, or mutilation.⁸

According to UNICEF, children account for approximately 25 per cent of all documented cases of conflict-related sexual violence in South Sudan. Communities consistently cite sexual violence as the greatest protection concern for women and girls. Given the severe food insecurity and worsening economy, women and girls have to walk further to forage for food and wood, placing them at even greater risk when carrying out the most basic acts of survival.⁹ Child protection actors have raised a particular concern around girls associated with armed actors, often forced to cook, clean and provide sexual services. Those who were able to escape reported rape and other physical abuse.¹⁰

Survivors mostly feel unsafe reporting their experiences out of fear for reprisals, particularly if government security forces have been implicated.¹¹ Perpetrators act with full impunity, which has led to the normalisation of extreme levels of sexual violence. The Government has not taken any meaningful step towards ensuring accountability for these crimes in the past four years of civil war. The lack of willingness to take any action is demonstrated in the Juba area in particular which in spite of being under government control, experiences high levels of conflict-related sexual violence.

Beyond the impact on the individual victims and witnesses, conflict-related sexual violence leads to longer-term fissures within and between communities, inflaming inter-ethnic tensions and feeding cycles of violence.

⁸ CTSAMM reported that women were mutilated in addition to being raped, with ears cut off and fingers removed. CTSAMM. SGBV in Central Equatoria. 15 January 2018. Ibid.

⁹ UNICEF, Gender-based violence. December 2017.
https://www.unicef.org/southsudan/GBV_Programme_Brief_December_2017_040218.pdf.

¹⁰ Panel interviews with child protection actors in Nairobi, Juba and by phone, between September 2017 and February 2018. See also UNICEF, Gender-based violence. December 2017. Ibid.

¹¹ Panel interviews with protection actors in Nairobi, Juba and by phone, between September 2017 and February 2018. See also Amnesty International. Do not remain silent: Survivors of sexual violence in South Sudan call for justice and reparations. July 2017. Ibid.

Annex III
Response of First Vice-President Taban Deng Gai regarding recruitment of children by the Sudan People's Liberation Army in Opposition (Taban)

Mr. Klem Ryan
UN Panel of Experts
R.E: Recruitment of Children into the Army

First and foremost, the SPLA-IO forces under my command in Unity State and in the entire Republic of South Sudan does not have a policy to recruit any child or minor during 2016, 2017 and 2018 as alleged by the report. This report is based on hearsay and there is no concrete evidence to substantiate the claims.

In my career as an army officer during the twenty-one years of struggle, I have never had the policy to recruit any child or minor in my unit. In fact I have campaigned tirelessly to discourage the practice since I was a junior officer.

I have been a disciplined commander. I have protected children, women and the elderly and ensured that the soldiers under my command adhered to the strict observance of SPLA laws of no recruitment of children or minors to the Army. Additionally, as country we subscribe to international treaties which prohibit the recruitment of child soldiers and protect the rights of children.

I was in Yambio recently to demobilize children recruited by others from the army and succeeded in releasing over 2,000. It is the policy of the Government of the Republic of South Sudan to ensure children are safeguarded and protected and we have a police to not to recruit them into the army.

Thanks
H.E. Taban Deng Gai
First Vice President of the Republic of South Sudan
February 27, 2018

Annex IV

Obstruction of humanitarian access

In its examination of statistics compiled by the humanitarian community, the Panel notes that “humanitarian access incidents” have increased during the reporting period.¹ In 2017, humanitarians reported 1,159 humanitarian access incidents, significantly higher than 908 in 2016 and 909 in 2015, and the highest annual number of incidents since the conflict began in December 2013.² In 2016, 69% of those incidents involved violence against humanitarian personnel or assets, with 24 humanitarians killed.³ In 2017, the number of incidents involving violence had decreased to 47%, however, 28 workers were killed,⁴ including six aid workers killed in one single attack on Duk Payuel village, Jonglei, at the end of November 2017.⁵

In an apparent response to pressure from the international community to deal with obstruction of humanitarian assistance, President Salva Kiir issued the Republican Order for the “Free, unimpeded and unhindered of Humanitarian Assistance Convoys” on 9 November 2017.⁶ However, the Panel assesses the situation has so far not significantly improved.

November 2017 was coincidentally one of the worst months for humanitarian actors since the start of the war in 2013, with 9 aid workers killed in attacks and 47 NGO staff evacuated in Eastern Equatoria, Jonglei and Unity.⁷ In December 2017, 111 access incidents were reported,⁸ compared to 77 in the same month one year earlier.⁹ Strikingly, 44% of those incidents were attributed to state security forces in 2017,¹⁰ compared to only 28% in 2016,¹¹ in spite of the clear order issued by their Commander-in-Chief, President Salva Kiir. In January 2018, a reduction in access incidents was noted (66) compared to December 2017, with 33 % of incidents attributed to state security forces. Two independent humanitarian sources suggested that the decrease in violent incidents may have been due to an overall decrease of active fighting across the country coupled with seasonal effects.¹²

¹ The humanitarian community keeps track of obstruction of humanitarian assistance through reporting “humanitarian access incidents” to OCHA. It should be noted that these reports only represent a fraction of the actual incidents occurring as a number of humanitarian actors choose not to report access-related incidents due to safety concerns for their beneficiaries and staff. For example, a June 2017 survey found that on average only one third of known cases of bureaucratic access impediments are reported to any entity.
http://docs.southsudanngoforum.org/sites/default/files/201711/SBureaucratic_Access_Impediments_Survey_Report.pdf.

² https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/SS_20180213_Annual_Access_Snapsh_Final.pdf.

³ <https://reliefweb.int/report/south-sudan/south-sudan-humanitarian-access-situation-snapshot-jan-dec-2016>.

⁴ https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/SS_180118_OCHA_SouthSudan_Humanitarian_Bulletin01.pdf.

⁵ Six NGO workers were killed in a raid on Duk Payuel village at the end of November 2017. Reportedly, around 44 local people were killed and dozens wounded when assailants launched a coordinated attack the village. Houses and huts were destroyed in the attack and around 50 women and children were abducted. An NGO warehouse was looted and around 1,000 cattle were stolen. <https://aidworkersecurity.org/incidents/search?start=2014&detail=1&country=SS>.

⁶ <http://docs.southsudanngoforum.org/sites/default/files/2017-11/Order-Humanitarian%20assistance.pdf>.

⁷ USAID. South Sudan Crisis. Fact sheet 3. 16 January 2018.
https://www.usaid.gov/sites/default/files/documents/1866/01.16.18_-_USAID_DCHA_South_Sudan_Crisis_Fact_Sheet_3.pdf.

⁸ <https://reliefweb.int/report/south-sudan/south-sudan-humanitarian-access-snapshot-december-2017>.

⁹ <https://reliefweb.int/report/south-sudan/south-sudan-humanitarian-access-situation-snapshot-december-2016>.

¹⁰ The remaining 56% is divided between non-state armed actors (25%); criminal or unknown (18%); civilians (7%); and national or sub-national governments (6%).
<https://reliefweb.int/report/south-sudan/south-sudan-humanitarian-access-snapshot-december2017>.

¹¹ The remaining 72% is attributed to other armed actors (29%); unknown (26%); and national or sub-national government (17%). <https://reliefweb.int/report/south-sudan/south-sudan-humanitarian-access-situation-snapshot-december-2016>

¹² Panel interview, Nairobi, February 2018 and Panel email correspondence, February 2018.

Opposition armed groups also obstruct humanitarian assistance, albeit to a lesser degree. On 17 December 2017, the Riek Machar faction of the SPLM/A in Opposition abducted 6 humanitarian workers on the Raja-Wau road during armed clashes with the SPLA. They detained the 6 workers including one international and five national staff, for four days before handing them over to WFP on 20 December.¹³

¹³ <https://www.solidarites.org/en/press/security-incident-south-sudan-solidarites-international-calls-upon-media-utmost-caution/>; <https://reliefweb.int/report/south-sudan/humanitarian-coordinator-gravely-concerned-over-six-missing-aid-workers-south>; and <https://reliefweb.int/report/south-sudan/south-sudan-humanitarian-coordinator-welcomes-news-six-aid-workers-safely>.

Annex V

Case study: Taxation at checkpoints

Armed groups, including the SPLA and the Machar faction of the SPLA-IO, continue to use checkpoints along South Sudan's roads to extract bribes—commonly referred to by armed groups as “transit taxes”—from private and commercial vehicles. Given the persistent lack of resupply for opposition armed groups and the inability of the central government to pay SPLA salaries, the transit tax is less a means of financing the conflict as it is basic means of survival for forces on both sides of the conflict.¹

While SPLA-IO forces loyal to Riek Machar have lost significant ground to the SPLA in recent months, the SPLA-IO maintain control over a number of checkpoints where they have been collecting transit rates. SPLA-IO representatives told the Panel that the transit tax at IO checkpoints are in the range of \$16-18 per vehicle and \$14-18 per cattle herd. For trucks, the SPLA-IO calculates its tax on the basis of cargo weight. The funds collected are typically used to purchase daily necessary supplies to opposition fighters.² Estimates of cash flows from transit rates are difficult to make, as real figures are kept by SPLA-IO commanders on the ground.

SPLA checkpoints are mostly located along main transport routes, which increases opportunities to collect cash. Transit fees at SPLA checkpoints is in the range of 20-25 USD per truck and of 3-5 USD for motorcycle. About USD 150-250 is collected per day.³ The map below shows an approximate location of both parties' checkpoints (Figure III).



Figure III South Sudan Road map with SPLA (red) and SPLA-IO (blue) checkpoints on which Panel has data on transit taxation

- ¹ The salary size for the private in SPLA is 600 SSP, which due to rampant inflation does not cover basic living costs for an individual soldier, much less provide for a family. Confirmed by a confidential source in UNMISS and a separate confidential source in New York in January 2018.
- ² Interviews with IO members in November 2017 and January 2018 in Nairobi and Kampala. Also confirmed with interviews independent analyst in November 2017 in Nairobi and in January 2018.
- ³ Interviews with IO members in November 2017, January and February 2018 in Nairobi, Kampala and Khartoum. Also confirmed with interviews with independent analyst in November 2017 in Nairobi and in January 2018.

Annex VI

Case Study: Loka plantation

Background—A disputed plantation

The situation in Lainya County, Yei River State, is illustrative of the illegal exploitation of teak and armed groups' profit from the trade. The 1,775 hectare Loka plantation is the largest of three concessions in Yei River held by the Central Equatoria Teak Company (CETC), which signed a 32-year lease with the central government in 2009.¹ South Sudan has not adopted forestry legislation since its 2011 independence (the Forest Bill passed by parliament has been awaiting President Kiir's signature since June 2016), and the industry is still governed by pre-independence legal frameworks, which give the central government authority to grant forestry concessions in federal forests such as the Loka plantation.²

Owing to a variety of factors, including insecurity and illegal logging operations on the plantation, CETC did not commence felling trees in Loka until 2012. According to an official in the Ministry of Agriculture, Forestry, Cooperatives and Rural Development (MAFCRD), which until 2016 managed forestry operations in South Sudan (the Ministry of Environment and Forestry now holds this responsibility), the then Central Equatoria State (CES) government and local officials in Lainya County, frustrated by the lack of progress in exploiting the teak, moved in October 2012 to force CETC to abandon the concession and hand over its assets to community leaders.³ In July 2014, following a nearly two-year dispute between CETC and local government officials, the CES Council of Ministers voted to take control of the concession and awarded a new concession to a company called Rubena Ladu, based in Yei with backing from investors in Dubai, United Arab Emirates.⁴ The CES decision to nullify CETC's contract is illegal under current South Sudanese law, and CETC has been embroiled in a legal dispute with the CES and now Yei River State and national government to resume operations.⁵

Heightened conflict opens the door for illegal exploitation

When South Sudan's conflict expanded into the Equatorias in the fall of 2016, Yei and its surrounding areas, including Lainya County, experienced some of the worst atrocities against civilians, with the SPLA slaughtering Equatorian civilians and Equatorian militia responding by killing ethnic Dinkas in the area.⁶ The resulting mass displacement from Yei River created an environment in which armed groups could exploit the teak for their own purposes. Loka plantation was and remains ground zero for these activities. With neither CETC nor Rubena Ladu conducting felling operations in Loka, Yei River State officials have sold logging permits and certificates of origin to individuals and newly incorporated small companies.⁷

Profits for armed groups

Many of these local actors have close ties—or are themselves members of—the SPLA or the SPLA-IO.⁸ These operators pay the government to log a specific number of trees. In addition, they pay fees per tree to either the SPLA or the SPLA-IO, as discussed in the main body of this report. Industry experts estimate that approximately 80-100 trucks each carrying around 100 to 120 whole logs are extracted from Loka every month, amounting to approximately 6,000 cubic meters of wood.⁹ Of those trucks, between 25 and 35 are exported directly to buyers in Kampala, Uganda and the rest or sent to sawmills in Juba

¹ Confidential document on file with the panel.

² For a detailed discussion of the legal and institutional frameworks for the forestry sector see UNREDD Country Needs Assessment for South Sudan (2015), pages 38-51.

³ Interview with MAFCRD official in Juba, 11 February 2018.

⁴ Confidential document on file with the panel.

⁵ Interview with MAFCRD official in Juba, 9 February 2018 and interviews with teak industry officials in December 2017 and February 2018.

⁶ There is extensive reporting on the fighting and atrocities in Yei River State. See the Panel's final report for 2016 (S/2017/326) and Patinkin, Jason, "The War in Equatoria: A rare look inside South Sudan's spreading conflict," IRIN, 12 July 2017.

⁷ Interviews with teak traders in Kampala and correspondence with teak industry representatives in Nairobi and South Sudan, November 2017 and February 2018.

⁸ Interviews with teak trader in Kampala, 9 February 2018, South Sudan forestry expert, 31 January 2018, and confidential IO source in Kampala, 18 February 2018.

⁹ Interview with teak industry representative on 3 November 2017.

or Yei for milling and eventual export, again to Uganda.¹⁰ According to SPLA-IO sources, the proceeds from trucks bound directly for Kampala often benefit the IO, while the profits from trees milled in Yei and Juba would benefit the SPLA or the SPLA-IO, depending on the political leanings of the mill operator.¹¹ Based on the protection fees cited in the main body of the report, the Panel estimates that the SPLA-IO nets \$42,000 to \$67,200 in protection money per month from the trucks bound directly for Kampala. The Panel has not yet been able to approximate the distribution of funds to armed groups from the trucks bound for Yei and Juba.

Lost revenue

During the course of its investigations, the Panel visited an international trading firm outside Kampala, Uganda and spoke with teak buyers there. Teak traders pay USD \$7,000 to \$8,000 per truckload of uncut teak from South Sudan, which for 80 to 100 trucks per month amounts to anywhere from \$560,000-\$800,000 paid to traders and middlemen. The logs are either loaded directly (Figure II) or milled with chainsaws and then loaded into containers. The containers are then loaded on to trucks and travel via road to Mombasa, Kenya for export—most frequently to buyers in from Middle East and Asia. Buyers in these countries pay anywhere from \$500 to \$1,000 per cubic meter of teak, depending on the size and quality of the trees or planks, putting the market value of the teak coming out of Loka each month at \$3-6 million. Teak traders whom the Panel interviewed confirmed that the logs shown in Figures I and II are from Loka Plantation, and that traders expect the teak in the 20 foot container shown in Figure I to sell for \$650-\$700 per cubic meter, or \$21,580 to \$23,240.¹² Since the Central Equatoria State government pushed CETC off the concession, one industry expert estimates that 140,000 cubic meters of teak has been harvested, representing a market value of approximately \$91 million and lost government revenue of approximately \$14 million.¹³



Figure I Uncut teak logs loaded in a shipping container at a warehousing facility outside Kampala, Uganda.

¹⁰ Correspondence with teak industry representative on 9 February 2018.

¹¹ Confidential interview with Kampala-based SPLA-IO member on 20 February 2018.

¹² Panel visit and interviews with teak traders at an international transit facility outside Kampala, Uganda, on 7 February 2018.

¹³ Correspondence with teak industry representative on 20 February 2018.



Figure II Workers at a warehousing facility outside of Kampala cutting up uncut teak logs from South Sudan.

Annex VII Letters to the Permanent Representative of China to the United Nations.

UNITED NATIONS



NATIONS UNIES

POSTAL ADDRESS-ADRESSE POSTALE: UNITED NATIONS, N.Y. 10017
CABLE ADDRESS-ADRESSE TELEGRAPHIQUE: UNATIONS NEWYORK

REFERENCE: S/AC.57/2018/PE/OC.01

2 January 2018

Excellency,

I am writing on behalf of the Panel of Experts on South Sudan, whose mandate was established pursuant to Security Council resolution 2206 (2015) and extended pursuant to resolution 2353 (2017) until 31 May 2018. A copy of the letter of appointment of the Panel by the Secretary-General (S/2017/594) is attached herewith for ease of reference.

The Panel is mandated by the Security Council to, inter alia:

12 (c) Gather, examine and analyse information regarding the supply, sale or transfer of arms and related materiel and related military or other assistance, including through illicit trafficking networks, to individuals and entities undermining implementation of the [Agreement on the Resolution of the Conflict in the Republic of South Sudan] or participating in acts that violate international human rights law or international humanitarian law, as applicable.

On 17 April 2014, the UNMISS base in Bor was attacked and 48 South Sudanese civilians sheltering within the base were massacred. The Panel has shell casings from the ammunition used by the assailants. Ammunition tracing experts have identified these rounds as likely of Chinese manufacture. Furthermore, these experts have not previously documented some of these specific manufacture's head stamps in the region, suggesting that these rounds may have been issued to the attackers shortly prior to their use in April 2014. In this connection, please find attached (Annex) an image of the shell cases.

The Panel requests the assistance of the Chinese authorities in tracing the origin of these rounds in the hope that it can more accurately trace their distribution, thereby, identify the perpetrators of the massacre. In particular, the Panel would request assistance in tracing the specific manufacturer of the ammunition, and details of any export records of ammunition with these manufacturing marks to South Sudan.

His Excellency
Mr. LIU Jieyi
Permanent Representative of the People's Republic
of China to the United Nations
New York

2

I also take this opportunity to reiterate Panel's letter S/AC.57/2017/PE/OC.8 dated 2 February 2017 asking for your Government's assistance in tracing weapons in connection to the conflict in South Sudan. The Panel is yet to receive a written response to this request. I've attached the copies of the earlier letter for your ease of reference.

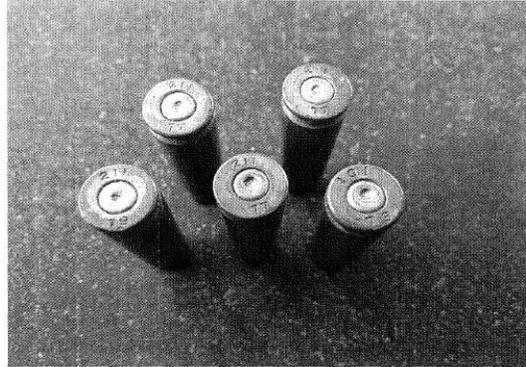
The Panel would sincerely appreciate if your office would direct its response by **30 January 2018** through Mr. David Biggs, Senior Secretary of the Security Council Committee established pursuant to resolution 2206 (2015) concerning South Sudan: 2 UN Plaza, Fl 20, Room DC2-2042, United Nations, New York, NY 10017, Tel 212-963-5598, Fax 212-963-1300/3778, Email: biggs@un.org.

Please accept, Excellency, the assurances of my highest consideration.



Klem Ryan
Coordinator and Arms Expert
Panel of Experts on South Sudan
extended pursuant to Security Council
resolution 2353 (2017)

ANNEX: Shell Cases from the massacre of civilians in the UNMISS base in Bor, South Sudan - Collected 17 April 2014.



UNITED NATIONS



NATIONS UNIES

POSTAL ADDRESS-ADRESSE POSTALE: UNITED NATIONS, N.Y. 10017
CABLE ADDRESS-ADRESSE TELEGRAPHIQUE: UNATIONS NEWYORK

REFERENCE: S/AC.57/2017/PE/OC.08

2 February 2017

Excellency,

I have the honour to write to you on behalf of the Panel of Experts on South Sudan established pursuant to Security Council resolution 2206 (2015), and extended by resolution 2290 (2016).

As you are aware, the Security Council has requested, inter alia, that the Panel "gather, examine and analyse information regarding the supply, sale or transfer of arms and related materiel and related military or other assistance, including through illicit trafficking networks, to individuals and entities undermining implementation of the Agreement or participating in acts that violate international human rights law or international humanitarian law, as applicable."

The Panel has recently received information on the weapons collected by the UN peacekeeping mission in the Democratic Republic of Congo (MONUSCO) from the supporters of Riek Machar, ex-Vice President of South Sudan, after their crossing into DRC in August 2016. Among the weapons documented were a number apparently manufactured in the People's Republic of China. I have attached the weapon specifications and serial numbers to this letter for your reference.

The Panel would appreciate your support in obtaining from the listed companies any information about their manufacture, purchase and shipment so that we can ascertain if these weapons have been legitimately procured by the government of South Sudan, and subsequently taken by Machar's armed supporters from government stocks, or have been brought into South Sudan by other means contrary to their intended use in accordance with the End User Certification.

The Panel therefore requests the shipping and End User documentation for the transactions involving these weapons and any other information that will assist the Panel in its investigation of this matter.

His Excellency
Mr. Liu Jieyi
Permanent Representative of the People's Republic of China
to the United Nations
New York

On behalf of the Panel, I would like to reiterate our thanks to the Government of the People's Republic of China for its ongoing cooperation as we work to fulfill the mandate entrusted to us by the Security Council.

The Panel would sincerely appreciate if your office would kindly direct its response through Mr. David Biggs by **28 February 2017**, Secretary of the Security Council Committee established pursuant to resolution 2206 (2015) concerning South Sudan: 2 UN Plaza, Fl 20, Room DC2-2042, United Nations, New York, NY 10017, Tel 212-963-5598, Fax 2121-963-1300/3778, Email: biggs@un.org.

Please accept, Excellency, the assurances of my highest consideration.



Payton Knopf
Coordinator and Regional Expert
Panel of Experts on South Sudan
extended pursuant to Security Council
resolution 2290 (2016)

Attachment

Weapon Type	Model	Serial Number	Possible Manufacturer
Automatic Rifle	CQ M-311	24004410	Norinco
Automatic Rifle	Type 56-2	2851588	State Factory 386
Automatic Rifle	Type 56-1	58012047	State Factory 26
Automatic Rifle	Type 56-1	28128214	State Factory 26
Automatic Rifle	Type 56-1	24000890	State Factory 56
Grenade Launcher	RPG7	740862	State Factory 4702
Grenade Launcher	RPG7	2001439	State Factory 197

UNITED NATIONS



NATIONS UNIES

POSTAL ADDRESS-ADRESSE POSTALE: UNITED NATIONS, N.Y. 10017
CABLE ADDRESS -ADRESSE TELEGRAPHIQUE: UNATIONS NEWYORK

REFERENCE: S/AC.57/2017/PE/OC.08

2 February 2017

Excellency,

I have the honour to write to you on behalf of the Panel of Experts on South Sudan established pursuant to Security Council resolution 2206 (2015), and extended by resolution 2290 (2016).

As you are aware, the Security Council has requested, inter alia, that the Panel “gather, examine and analyse information regarding the supply, sale or transfer of arms and related materiel and related military or other assistance, including through illicit trafficking networks, to individuals and entities undermining implementation of the Agreement or participating in acts that violate international human rights law or international humanitarian law, as applicable.”

The Panel has recently received information on the weapons collected by the UN peacekeeping mission in the Democratic Republic of Congo (MONUSCO) from the supporters of Riek Machar, ex-Vice President of South Sudan, after their crossing into DRC in August 2016. Among the weapons documented were a number apparently manufactured in the People’s Republic of China. I have attached the weapon specifications and serial numbers to this letter for your reference

The Panel would appreciate your support in obtaining from the listed companies any information about their manufacture, purchase and shipment so that we can ascertain if these weapons have been legitimately procured by the government of South Sudan, and subsequently taken by Machar’s armed supporters from government stocks, or have been brought into South Sudan by other means contrary to their intended use in accordance with the End User Certification.

The Panel therefore requests the shipping and End User documentation for the transactions involving these weapons and any other information that will assist the Panel in its investigation of this matter.

His Excellency
Mr. Liu Jieyi
Permanent Representative of the People’s Republic of China
to the United Nations
New York

On behalf of the Panel, I would like to reiterate our thanks to the Government of the People's Republic of China for its ongoing cooperation as we work to fulfill the mandate entrusted to us by the Security Council.

The Panel would sincerely appreciate if your office would kindly direct its response through Mr. David Biggs by **28 February 2017**, Secretary of the Security Council Committee established pursuant to resolution 2206 (2015) concerning South Sudan: 2 UN Plaza, Fl 20, Room DC2-2042, United Nations, New York, NY 10017, Tel 212-963-5598, Fax 2121-963-1300/3778, Email: biggs@un.org.

Please accept, Excellency, the assurances of my highest consideration.



Payton Knopf
Coordinator and Regional Expert
Panel of Experts on South Sudan
extended pursuant to Security Council
resolution 2290 (2016)

Attachment

Weapon Type	Model	Serial Number	Possible Manufacturer
Automatic Rifle	CQ M-311	24004410	Norinco
Automatic Rifle	Type 56-2	2851588	State Factory 386
Automatic Rifle	Type 56-1	58012047	State Factory 26
Automatic Rifle	Type 56-1	28128214	State Factory 26
Automatic Rifle	Type 56-1	24000890	State Factory 56
Grenade Launcher	RPG7	740862	State Factory 4702
Grenade Launcher	RPG7	2001439	State Factory 197